

PV VILLE DE GRAVELINES
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 26 NOVEMBRE 2024

- *Présentation de la 30^{ème} édition du Marché de Noël*
- *Désignation du secrétaire de séance*
- 1. Décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal au Maire (N° 2024/136 à 2024/152)

A. RESSOURCES HUMAINES :

- 2. Adhésion à la convention de participation au financement du risque prévoyance conclue par le Centre de Gestion du Nord pour les agents de la Collectivité

B. ADMINISTRATION GENERALE :

- 3. Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » - Remplacement d'un membre **POINT RETIRE**
- 4. Commissions Extra-Municipales « Travaux – Aménagement et Accessibilité » et « Station Nautique » - Remplacement d'un membre élu **POINT RETIRE**
- 5. Conseil Station Balnéaire – Remplacement d'un membre élu **POINT RETIRE**
- 6. Commission Consultative des Services Publics Locaux – Remplacement d'un membre élu **POINT RETIRE**
- 7. Désignation d'un membre de la Commission de suivi de la concession de service public du camping des Dunes **POINT RETIRE**
- 8. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres **POINT RETIRE**
- 9. Désignation des membres de la Commission Délégation de Service Public **POINT RETIRE**
- 10. Concession de service public relative à l'exploitation du Camping des Dunes – Modification de la Grille tarifaire – Tarifs 2025

C. MARCHES PUBLICS :

- 11. Convention constitutive d'un groupement de commandes avec le CCAS et l'Association ATOUTS VILLE – Marché de restauration collective

D. SPORTS :

- 12. Modification du règlement intérieur avec en annexe le contrat de pension des propriétaires du Centre Equestre
- 13. Adhésion au Groupe Départemental de Défense Sanitaire

E. EDUCATION :

14. Demande d'octroi d'un fonds de concours supplémentaire à la Communauté Urbaine de Dunkerque pour la gratuité du transport et des droits d'entrée des écoliers dans les équipements communautaires à vocation pédagogique – Année 2023
15. Demande d'octroi d'un fonds de concours à la Communauté Urbaine de Dunkerque pour la gratuité du transport et des droits d'entrée des écoliers dans les équipements communautaires à vocation pédagogique – Année 2025
16. Demande d'octroi d'un fonds de concours à la Communauté Urbaine de Dunkerque – Ateliers linguistiques – Année Scolaire 2024/2025
17. Classes de neige – Participation des familles – Année scolaire 2024-2025
18. Règlement des temps périscolaires - Modifications

F. PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE :

19. Dotation aux jeunes collégiens Gravelinois dans le cadre du dispositif passeport « Jeune Gravelinois engagé »

G. TRAVAUX –AMENAGEMENT :

20. Projet urbain MarinAa – Approbation du compte rendu annuel à la collective (CRAC) et changement de concédant (Avenant à la concession aménagement)
21. Demande d'octroi d'un fonds de concours « transition énergétique » à la Communauté Urbaine de Dunkerque pour le financement de la réhabilitation de la cuisine centrale
22. Dénomination de voirie – ZAC des Cartonneries
23. Dénomination de voirie – Projet des Skiffs de l'Aa

H. AFFAIRES FONCIERES ET PATRIMONIALES :

24. Acquisition à Madame Brillet – Parcelles AY 24 et 25
25. Acquisition à l'indivision Rabat/Porot – 15 rue des Islandais
26. Servitude Ville/Enedis – Parcelle AB 106
27. Servitudes Ville/RTE – Parcelles B 5127, 5131 et ZC 23,84
28. Vente à Mme Guilbert – Garage 5 rue Charles Trollé
29. Dation en paiement Ville/Cottage Social des Flandres – Parcelle AW 360

I. ATTRACTIVITE – EVENEMENTIEL – ACTION ECONOMIQUE :

30. Avenant n°2 à la Convention pluriannuelle de financement 2022-2025 avec BTP CFA

J. CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT :

31. Débat Public - Projet EPR2 – Cahier d'acteur de la Ville de Gravelines

K. AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES :

32. Décision Modificative
33. Amortissement des immobilisations incorporelles non suivies de réalisation
34. Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Monsieur le Maire : Bonsoir à toutes et à tous, il est 18 h 15. On me signale que notre benjamin est Monsieur Julien VEYER je lui demanderai de bien vouloir procéder à l'appel.

(Monsieur VEYER procède à l'appel)

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA à partir de 18h28, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Raoul DEFROUIT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Mr WILMOT,
Monsieur Bruno MARSYLLE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme BARBIER,
Cédric LIAGRE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr BOONEFAES,
Monsieur Julien GERAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr MERLEN,
Monsieur Modou FALL, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme BEAUSSART,
Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr VEYER,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHÉ, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire : Merci Mr VEYER.

(Suspension de séance)

- Présentation de la 30^{ème} édition du Marché de Noël :

(Reprise de la séance)

- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire : Il me faut désigner notre Secrétaire de séance, Mme DENEUVILLE vous êtes volontaire, et désignée. Je vous en remercie.

Monsieur le Maire : Quelques éléments depuis notre dernier conseil municipal du 17 octobre 2024, il y a eu beaucoup d'évènements. Les Boucles de l'Aa : 2 124 participants n'est-ce pas Mme VANDERSTRAETEN. Le Festival du Rire qui a été à nouveau, disons-le, un succès, salle pleine c'est vrai que l'Arsenal c'est un peu limité. Vivement que nous ayons notre nouvel équipement, il faudra encore attendre quelque temps car les vedettes remplissent abondamment notre Scène Vauban. Nous avons eu aussi la 3^{ème} édition du Festival International du Cirque des Hauts de France, les chiffres ne sont pas tout à fait stabilisés selon l'organisateur et selon nos services, mais cela c'est vrai à chaque manifestation, entre 11 500 et 15 000 visiteurs, selon les organisateurs ou selon la police. La Fabuleuse Factory c'est la Mission Emploi qui fonctionne bien aussi, qui a accueilli à la salle Frédéric PETIT 1 100 personnes dont 600 scolaires, voilà Madame l'Adjointe à l'Education, les jeunes s'intéressent à l'industrie et c'est une bonne chose. Le Concert de la Sainte Cécile qui de l'avis unanime de celles et ceux qui étaient présents a été d'un très grand cru, je crois que notre Harmonie a encore franchi un cran, renforcée par notre chorale d'adultes avec notre chef de chœur et notre professeur de violon qui s'est prêté, c'était une première, nous devenons progressivement un orchestre philharmonique Mme KERCKHOF. Ensuite, vous dire que le débat public EPR continue ce n'est pas terminé, il y a d'ailleurs ce soir au cinéma Sportica un ciné débat de 18 h 00 à 20 h 30 et une réunion thématique à la Scène Vauban jeudi 5 décembre de 18 h 00 à 20 h 00 sur le cadre de vie et une réunion environnement le mardi 10 décembre de 18 h 00 à 20 h 00 à Saint Folquin, commune mitoyenne du Pas-de-Calais. Le Marché de Noël, nous en avons abondamment parlé, je n'y reviens pas. Notre 1^{er} Adjoint a accueilli et je l'en remercie la Ministre du Commerce Extérieur qui s'est déplacée à Gravelines pour visiter SNF, SNF Gravelines, j'ai pu lire parfois que ce n'était pas marqué Gravelines, je précise l'entièreté de SNF se situe sur le territoire de Gravelines. Donc merci Monsieur le 1^{er} Adjoint de nous avoir représentés. Alain BOONEFAES nous a représentés pas plus tard que lundi car nous avons accueilli l'OSART, ce sont les experts du nucléaire. Nous avons des experts du nucléaire qui viennent régulièrement, de l'AIEA, pendant plusieurs semaines et donc en mon absence j'avais demandé à Alain BOONEFAES de bien vouloir les recevoir de manière à ce qu'ils puissent découvrir la relation que nous avons entre la mairie et EDF. Voilà ces quelques éléments, je pourrais en développer davantage, mais je vous propose d'entrer dans l'ordre du jour.

1. Décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal au Maire (N°s 2024/136 à 2024/152) :

2024-136	Convention d'occupation temporaire du domaine du Port départemental Aire de stationnement des campings-cars/Quai des Islandais - Renouvellement
2024-137	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Ville/Espace Santé du Littoral - Avenant 1
2024-138	Convention d'occupation temporaire du domaine du Port départemental Allées piétonnes et espaces verts/Parking des Islandais - Renouvellement
2024-139	Mise à disposition de véhicules Association "Basket Club Maritime Gravelines - Grand-Fort-Philippe"
2024-140	Régie de recettes "Activités de sport et de loisirs"/Modifications
2024-141	Création de sous-régie de recettes "Activités aquatiques de la piscine municipale"
2024-142	Règlement d'honoraires S.E.L.A.S. Dekindt & Lazare Proxijuris Gens du voyage
2024-143	Règlement d'honoraires - Maître Hugues Senlecq Défense des intérêts de la commune
2024-144	Musée du dessin et de l'estampe originale Vente de livrets d'exposition
2024-145	Attribution de marchés à procédure adaptée Fourniture et location de décoration et d'équipement pour le marché de Noël 2024
2024-146	Règlement d'honoraires S.E.L.A.S. Dekindt & Lazare-Proxijuris Gens du voyage/Parking du PAarc des Rives de l'Aa
2024-147	Attribution de marchés à procédure adaptée/Création et réfection des défenses de berges (tunage), Réfection de busage, Fourniture et pose de clôture bois
2024-148	Acquisition de véhicules d'occasion
2024-149	Musée du dessin et de l'estampe originale / Catalogue Judith Rothchild
2024-150	Musée du dessin et de l'estampe originale / Gravure "Le vase bleu" - Judith Rothchild
2024-151	Convention d'autorisation d'occupation du domaine public - Ville/Association Gravelinoise des amis de la médiathèque
2024-152	Mise à disposition de tablettes par l'association Atouts Ville/Ville

Monsieur le Maire : Les décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir que vous avez bien voulu me confier de la DM 2024/136 à la DM 2024/152. Je ne vais pas tout détailler, il y a la réfection des berges, toujours aussi attendue, on poursuit les travaux. Des décisions pour le marché de Noël cela a été détaillé, le tunnel de leds, la location d'une arche d'entrée lumineuse, la location d'une montgolfière, la fourniture et la location d'un manège de trains électriques avait été déclarée sans suite, suite à notre décision de ne pas retenir cette option. Quelques règlements d'honoraires puisque nous avons eu la visite de gens du voyage au PAarc des Rives de l'Aa donc bien évidemment un constat d'huissier qui s'impose, la création d'une sous-régie de recettes pour la piscine municipale, je souhaiterais vraiment qu'on puisse acheter son ticket à la piscine municipale, je l'ai déjà dit au Directeur du pôle, Philippe LOT, que je salue. La nécessité qu'on puisse acheter vraiment son ticket à la piscine, tout le monde n'est pas à l'aise avec les réseaux internet, les paiements en carte bleue etc... Il faut qu'on arrive à faire en sorte d'acheter son ticket, mais on me dit que c'est en cours donc quand on me dit que c'est en cours, je considère que cela va arriver voilà... C'est une question de patience, voilà... Ecoutez voilà pour les décisions, il n'y a pas de souci, je vous en remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur le 1^{er} Adjoint, vous avez une adhésion à la convention de participation.

A. RESSOURCES HUMAINES :

2. Adhésion à la convention de participation au financement du risque prévoyance conclue par le Centre de Gestion du Nord pour les agents de la Collectivité :

Monsieur Alain MERLEN, expose au Conseil qu'en application de l'article L.827-11 et suivants du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités territoriales et leurs établissements publics participent au financement des garanties de Protection Sociale Complémentaire (PSC) destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquels souscrivent les agents qu'elles emploient.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, selon les conditions prévues issues du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement vient notamment préciser les garanties minimales au titre de la couverture prévoyance.

La participation financière peut être réservée aux contrats à caractère collectif ou individuel sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence.

Les Centres de Gestion concluent des conventions de participation pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics afin de couvrir leurs agents, au titre de la Protection Sociale Complémentaire.

A cet égard, le Centre de Gestion du Nord a conclu une convention de participation, pour le risque prévoyance, en date du 10 Juillet 2023, avec l'organisme d'assurance GENERALI, par l'intermédiaire du conseil gestionnaire COLLECTTEAM.

Il est ainsi proposé de participer au financement des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation conclue par la collectivité avec le Centre de Gestion du Nord pour le risque prévoyance.

Les conditions de mise en œuvre proposées pour la couverture du risque prévoyance dans ce cadre, sont décrites ci-après.

1. Les garanties

Les garanties réglementaires proposées dans le cadre de la PSC comprennent, à minima, la perte de revenu à raison de 90% du traitement brut indiciaire auquel s'ajoute 40% du régime indemnitaire mensuel, ainsi qu'un capital décès / perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) à 25% du traitement annuel.

Des options individuelles complémentaires sont proposées et permettent d'améliorer les niveaux de garanties (90% du régime indemnitaire, invalidité, perte de retraite, capital décès à 100%).

2. Les bénéficiaires

Les bénéficiaires sont les fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi que les agents contractuels de droit public et privé de la collectivité, en activité et dès leur entrée dans la collectivité.

Les adhésions au contrat sont effectuées par le biais d'un bulletin d'adhésion individuel par agent.

3. La base de cotisation

L'assiette de cotisation retenue pour servir de base à l'établissement de la cotisation est le Traitement Brut Indiciaire (TBI), la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) et le Régime Indemnitaire (RI).

La cotisation sera précomptée chaque mois sur la fiche de paie des agents concernés.

4. Les garanties de souscription

Les garanties sont les suivantes :

GARANTIES	PRESTATIONS
REGIME DE BASE : INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE DE TRAVAIL / INVALIDITE PERMANENTE / DECES / PERTE TOTALE ET IRREVERSIBLE D'AUTONOMIE (PTIA)	
Incapacité temporaire totale de travail (prestations calculées sur le traitement net de référence en fonction de l'assiette de cotisation déterminée et sous déduction des prestations statutaires, Sécurité sociale et autres régimes obligatoires)	
Maintien de salaire	90% TBI + NBI mensuels nets + 40% du RI mensuel net à compter du passage à demi-traitement
Invalidité permanente (prestations calculées sur le traitement net de référence en fonction de l'assiette de cotisation déterminée et sous déduction des prestations statutaires, Sécurité sociale et autres régimes obligatoires)	

Versement d'une rente	90% du traitement de référence mensuel net (hors régime indemnitaire)
Décès / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie toutes causes	
Versement d'un capital	25% du traitement de référence annuel brut
OPTION 1 : RENFORT DU REGIME INDEMNITAIRE EN INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL - PERIODE DE DEMI-TRAITEMENT - AU CHOIX DE L'AGENT	
Maintien du régime indemnitaire en période de demi-traitement et temps partiel thérapeutique	90% du régime indemnitaire mensuel net (sous déduction des prestations du régime de base)
OPTION 2 : MAINTIEN DU REGIME INDEMNITAIRE EN INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL - PERIODE DE PLEIN TRAITEMENT - AU CHOIX DE L'AGENT	
Maintien du régime indemnitaire	90% du régime indemnitaire mensuel net (sous déduction des prestations du régime de base)
OPTION 3 : MAINTIEN DU REGIME INDEMNITAIRE EN INVALIDITE PERMANENTE - AU CHOIX DE L'AGENT	
Maintien du régime indemnitaire en congés de longue/grave maladie, longue durée	90% du régime indemnitaire mensuel net (sous déduction des prestations du régime de base)
OPTION 4 : DECES/PTIA TOUTES CAUSES - AU CHOIX DE L'AGENT	
Versement d'un capital supplémentaire	75% du traitement de référence annuel brut (en complément des prestations du régime de base)
OPTION 5 : PERTE DE RETRAITE SUITE A INVALIDITE - UNIQUEMENT AU CHOIX DE L'AGENT CNRACL	
Versement d'un capital	50% DU PASS (Plafond annuel de la sécurité sociale)

Le Comité Social Territorial réuni le 25 Septembre 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur MERLEN : Oui Monsieur le Maire, ce n'est pas véritablement une adhésion, puisqu'on l'a déjà délibérée au conseil municipal, c'est simplement que dans la délibération, il y avait une petite coquille donc nous reproposons cette délibération aujourd'hui en modifiant un petit texte qui se trouve sur la page 2 sur les tableaux qui représentent les garanties de souscription pour l'option 4 : le versement d'un capital décès supplémentaire s'élève bien à 75% et non à 5 % comme indiqué par erreur dans la délibération initiale. Voilà c'était simplement pour corriger une petite coquille.

Monsieur le Maire : Merci de votre vigilance Monsieur le 1^{er} Adjoint. Ce sera adopté à l'unanimité. Je crois que nos agents vont bénéficier d'un plus tout de même, je crois qu'il faut s'en réjouir, à un moment où certains retirent des choses aux agents de la fonction publique nous on conforte et même on rajoute un peu. Parce que si on veut du service public encore faut-il que nous ayons des personnes qui ont envie de s'investir dans le service public. Cela passe aussi par un certain nombre de gestes de soutien vis-à-vis de nos agents et celui-ci en fait partie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : J'attends ensuite des nouvelles du groupe minoritaire sur la désignation des membres. Donc ce sont les délibérations 3 à 9 qu'on doit réinscrire conformément au CGCT, ce que l'on fait à chaque fois, ce qui nous amène ensuite à la délibération 10. Ce sont des tarifs, Mme DENEUVILLE sur le camping.

B. ADMINISTRATION GENERALE :

3. Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » - Remplacement d'un membre **POINT RETIRE**
4. Commissions Extra-Municipales « Travaux – Aménagement et Accessibilité » et « Station Nautique » - Remplacement d'un membre élu **POINT RETIRE**
5. Conseil Station Balnéaire – Remplacement d'un membre élu **POINT RETIRE**
6. Commission Consultative des Services Publics Locaux – Remplacement d'un membre élu **POINT RETIRE**
7. Désignation d'un membre de la Commission de suivi de la concession de service public du camping des Dunes **POINT RETIRE**
8. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres **POINT RETIRE**
9. Désignation des membres de la Commission Délégation de Service Public **POINT RETIRE**

10. Concession de service public relative à l'exploitation du Camping des Dunes – Modification de la Grille tarifaire – Tarifs 2025 :

Madame Christelle DENEUVILLE, rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 23 juin 2023, le nouveau contrat de concession de service public pour l'exploitation du « Camping des Dunes » a été attribué à la société « SAS PLEIN AIR DES RIVES DE L'AA » représentée par Monsieur Jean-François MAES.

En application de l'article 21 du contrat de concession du « Camping des Dunes », le concessionnaire fixe librement ses tarifs, sous réserve du respect des orientations souhaitées de la collectivité et après décision de l'assemblée délibérante.

Une grille tarifaire pour 2024 avait ainsi été approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 19 Décembre 2023.

La nouvelle grille tarifaire 2025 respecte l'équilibre entre la mise en place d'une stratégie commerciale développée par le délégataire, tout en respectant les intérêts du service délégué et ceux de la clientèle du « Camping des Dunes ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la grille tarifaire modifiée, présentée par le délégataire et ainsi mettre à jour l'annexe 10 « grille tarifaire » du contrat de concession.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Madame DENEUVILLE : Pour l'année 2025 les tarifs demeurent sensiblement les mêmes, une modification des tarifs des locations résidentielles a été apportée afin de proposer aux résidents un tarif adapté à l'ampérage souhaité. Je vous propose donc d'accepter la grille tarifaire modifiée et ainsi mettre à jour l'annexe 10 du contrat de concession.

Monsieur le Maire : Merci Mme DENEUVILLE, oui on sent un dynamisme dans la gestion du camping, vous avez tous pu le constater, il y a eu pas mal d'investissements, des nouveaux mobil homes, des nouveaux bungalows, des nouvelles barrières, on sent qu'il y a un investissement derrière, je pense qu'il faut se réjouir de l'investissement de Mr MAES qui a d'ailleurs démarré les travaux de son parc résidentiel de loisirs sur le site du PAarc, j'aurai l'occasion de poser d'ailleurs la 1^{ère} pierre, c'est déjà un peu avancé mais on voulait quand même marquer le coup et on fera aussi l'hôtel en même temps. On fera cela courant décembre, j'aurai l'occasion de vous donner la date très prochainement et aussi l'inauguration du parc de jeux que nous avons rajouté au PAarc récemment Mme VANDERSTRAETEN, on a rajouté des jeux etc... Donc on inaugurera cela avec le SIVOM prochainement dans le courant du mois de décembre, et les opérateurs pourront nous préciser un peu le calibrage de ce qu'ils vont créer en termes d'hébergement. Cela va quand même changer la vie, l'hébergement sur le site du PAarc en termes de flux etc... Cela va être un élément quand même nouveau, l'appropriation etc... Il faut s'en féliciter, cela a pris un peu de temps mais les choses finissent toujours par aboutir lorsqu'on est tenace.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Vous avez ensuite une convention de groupement de commandes pour le marché de restauration collective, on est un peu à la transition entre les travaux parce qu'il y a des travaux importants sur la cuisine centrale de près de 3 millions d'euros pour lesquels d'ailleurs nous avons eu une subvention du Fonds Vert je pense qu'il faut s'en féliciter, en attendant on est obligé de fonctionner avec des marchés plus courts, Mme DENEUVILLE vous allez nous expliquer tout cela.

C. MARCHES PUBLICS :

11. Convention constitutive d'un groupement de commandes avec le CCAS et l'Association ATOUTS VILLE – Marché de restauration collective :

Madame Christelle DENEUVILLE, expose au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le marché de service de restauration collective.

Le Centre Communal d'Action Sociale (dont la Résidence Autonomie « le Béguinage ») et l'Association « ATOUTS VILLE » ont également à passer un marché pour le même type de prestations.

Ces prestations doivent faire l'objet d'une procédure de marché public.

Il est proposé de conclure avec le Centre Communal d'Action Sociale et l'Association « ATOUTS VILLE » un groupement de commandes en vue de la passation et l'exécution du marché public.

Le coordonnateur chargé de la passation et de la signature du marché serait la Ville de Gravelines et la Commission compétente pour le groupement serait celle de la Ville de Gravelines. Les modalités de fonctionnement du groupement seront définies par la convention constitutive de groupement de commandes.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mme DENEUVILLE, pas de souci, adopté.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Monsieur DEVOS, vous avez 2 délibérations sur le centre équestre.

D. SPORTS :

12. Modification du règlement intérieur avec en annexe le contrat de pension des propriétaires du Centre Equestre :

Monsieur Christian DEVOS, rappelle au Conseil que :

Par délibération du 29 mars 2006, le Conseil Municipal adoptait le règlement intérieur du Centre Equestre.

Il a été nécessaire de procéder à des modifications de ce règlement par délibérations des 25 Juin 2008 et 29 Juin 2022.

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des précisions sur le contrat de prise en pension d'un cheval ou d'un poney et sur l'utilisation des équipements (installation des serrures à badge pour la sellerie des propriétaires, utilisation des pâtures et du manège, modalités de paiement...). Il est donc proposé de modifier et de mettre à jour le règlement intérieur et le contrat de pension annexé.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le règlement intérieur du Centre Equestre modifié.

La Commission Extra-Municipale « Sports » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur DEVOS : Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je voudrais rappeler quelques points de ce règlement. Le présent règlement s'applique à toute personne présente dans l'enceinte du centre équestre pour quelque motif que ce soit. Toutes les activités de l'établissement équestre ainsi que toutes les installations sont placées sous l'autorité du chef d'établissement. Les enseignants, le personnel technique, le personnel d'écurie et le personnel administratif sont placés sous l'autorité du chef d'établissement. Au cours de toutes les activités et en particulier à l'intérieur des locaux ou installations, les usagers doivent observer une attitude correcte vis-à-vis de l'encadrement et appliquer en particulier les consignes de sécurité fixées.

Tout cavalier doit pour monter à cheval, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, adopter une tenue vestimentaire correcte et conforme aux usages traditionnels de l'équitation française. A cheval, le port de la bombe ou du casque est obligatoire sur l'ensemble du site sans dérogation possible. Il doit être porté afin de constituer une protection effective pour le cavalier et être conforme à la norme. La FFE recommande le port d'un protège dos aux cavaliers mineurs, on l'oublie souvent mais il faut penser à l'avenir de nos jeunes... lors des cours de saut d'obstacles, de cross et de sortie en extérieur », Le port de la bombe et du gilet de protection est obligatoire pour le débourrage des jeunes chevaux. Et enfin je voudrais dire un dernier mot la responsabilité du centre équestre est dégagée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation du règlement intérieur. Je vous fais grâce de l'ensemble du règlement, il y a une quinzaine de pages mais j'ai voulu quand même rappeler quelques points qui étaient très importants pour la relation entre les usagers et la direction du centre équestre. Donc maintenant, je peux quand même le faire voter, excusez-moi Monsieur le Maire, la Commission Extra-Municipale « Sports » a émis un avis favorable à l'unanimité, je n'avais pas le choix ce soir-là...

Monsieur le Maire : Merci Monsieur DEVOS, allez-y je vous en prie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

13. Adhésion au Groupe Départemental de Défense Sanitaire :

Monsieur Christian DEVOS, expose au Conseil :

Le Centre Equestre Municipal possède dans son cheptel des ovins, des caprins et des équidés. La Ville de Gravelines a donc obligation d'avoir un numéro de cheptel.

Aussi, afin de pouvoir les identifier, la Ville doit faire l'acquisition de boucles permettant d'immatriculer les moutons et les chèvres. Le Groupe Départemental de Défense Sanitaire délivre les documents sanitaires pour chaque déplacement d'animaux bouclés (sortie et entrée) et propose avec un vétérinaire agréé le suivi de la prophylaxie. Pour pouvoir accéder à ce service, la Ville a la possibilité d'adhérer à l'année au Groupe Départemental de Défense Sanitaire.

L'adhésion permet également l'enlèvement des cadavres d'ovins et caprins par une société d'équarrissage gratuitement (contre 100€ environ sans l'adhésion).

Il est proposé au Conseil d'adhérer au Groupe Départemental de Défense Sanitaire pour un montant annuel, actuellement de 17 €.

La Commission Extra-Municipale « Sports » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mr DEVOS, comme vous pouvez le constater il faut être polyvalent lorsqu'on est Adjoint...

Monsieur DEVOS : Il faut savoir monter à cheval...

Monsieur le Maire : Bien adopté à l'unanimité je vous remercie de votre confiance.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Mme KERCKHOF, vous avez 5 délibérations.

E. EDUCATION :

14. Demande d'octroi d'un fonds de concours supplémentaire à la Communauté Urbaine de Dunkerque pour la gratuité du transport et des droits d'entrée des écoliers dans les équipements communautaires à vocation pédagogique – Année 2023 :

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au Conseil :

Par délibération en date du 22 juin 2006, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé, au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire, de participer aux charges liées au fonctionnement des écoles de ses Communes membres.

La finalité de cette participation est d'inciter et de favoriser l'accès de tous les écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires à vocation pédagogique, à savoir le palais de l'univers et des sciences, le parc zoologique, le golf public, le musée portuaire et le centre d'information sur le développement durable, sans que cette initiative n'ait d'incidence financière pour les Communes membres.

Pour ce faire, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé de verser aux Communes un fonds de concours, sur le fondement de l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont le montant permet d'assurer pour les Communes tant la gratuité totale du transport des écoliers de l'agglomération vers les équipements communautaires susvisés que la gratuité totale, pour les écoliers, des droits d'entrée dans ces équipements.

Jusqu'en 2009, les fonds de concours étaient sollicités et versés après la clôture de l'exercice budgétaire, ce qui était susceptible de poser des problèmes de trésorerie pour certaines Communes. Pour pallier ces difficultés, depuis 2010, ils le sont désormais au cours de l'exercice concerné.

Pour ce qui concerne notre Commune, par délibération du 27 septembre 2022 la Communauté Urbaine de Dunkerque avait fixé un quota de **5 000 euros TTC** pour les dépenses de fonctionnement supportées par nos écoles au titre de l'année **2023** pour le transport et le droit d'accès des écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires. Or ces dépenses se sont élevées à **5 748,41 euros TTC**, donc le dépassement est de **748,41 euros TTC**.

Dans ce cadre, conformément à l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de solliciter la Communauté Urbaine de Dunkerque quant à l'octroi exceptionnel d'un fonds de concours correspondant à ce montant supplémentaire.

La Commission Extra-Municipale « Education » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

15. Demande d'octroi d'un fonds de concours à la Communauté Urbaine de Dunkerque pour la gratuité du transport et des droits d'entrée des écoliers dans les équipements communautaires à vocation pédagogique – Année 2025 :

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au Conseil :

Par délibération en date du 22 juin 2006, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé, au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire, de participer aux charges liées au fonctionnement des écoles de ses Communes membres.

La finalité de cette participation est d'inciter et de favoriser l'accès de tous les écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires à vocation pédagogique, à savoir le palais de l'univers et des sciences, le parc zoologique, le golf public, le musée portuaire et le centre d'information sur le développement durable, sans que cette initiative n'ait d'incidence financière pour les Communes membres.

Pour ce faire, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé de verser aux communes un fonds de concours, sur le fondement de l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont le montant permet d'assurer pour les Communes tant la gratuité totale du transport des écoliers de l'agglomération vers les équipements communautaires susvisés que la gratuité totale, pour les écoliers, des droits d'entrée dans ces équipements.

Jusqu'en 2009, les fonds de concours étaient sollicités et versés après la clôture de l'exercice budgétaire, ce qui était susceptible de poser des problèmes de trésorerie pour certaines Communes. Pour pallier ces difficultés, depuis 2010, ils le sont désormais au cours de l'exercice concerné.

Pour ce qui concerne notre Commune, le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement supportées par nos écoles au titre de l'année 2025 pour le transport et le droit d'accès des écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires, dont le détail est annexé à la présente délibération, s'élève à **4 840,00 euros TTC**.

Dans ce cadre, conformément à l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de solliciter la Communauté Urbaine de Dunkerque quant à l'octroi d'un fonds de concours correspondant à ce montant maximum prévisionnel.

Le versement d'un premier acompte pourra intervenir, dès la signature de la convention afférente, et le solde, ajusté à due concurrence du montant total des dépenses réellement acquittées, sera versé dès la fin de l'exercice.

La Commission Extra-Municipale « Education » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

16. Demande d'octroi d'un fonds de concours à la Communauté Urbaine de Dunkerque – Ateliers linguistiques – Année Scolaire 2024/2025 :

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au Conseil :

La Ville de Gravelines développe chaque année, depuis janvier 2006, une action dénommée « Ateliers d'Eveil aux Cultures Etrangères » pour les jeunes de 4 à 10 ans durant le temps extrascolaire.

Dans le cadre du dispositif des ateliers linguistiques mis en place par la Communauté Urbaine de Dunkerque, les interventions linguistiques, portant uniquement sur l'anglais et le néerlandais, peuvent bénéficier d'une participation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au coût d'intervention à hauteur de 35€ maximum par heure.

Annuellement, le nombre prévisionnel d'heures se calcule comme suit :

Nombre de matinées programmées sur l'année scolaire 2024 - 2025	Interventions dispensées par	Nombre d'heures effectuées par matinée	Total des heures prévisionnelles
33	Intervenant recruté directement ANGLAIS	2h30	82h30
27	Intervenant recruté directement NEERLANDAIS	1h00	27h00
Total prévisionnel des heures sur l'année scolaire 2024/2025			109h30

Le montant prévisionnel des dépenses s'élève ainsi à 3 800 €.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter un fonds de concours de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour la prise en charge de ces interventions linguistiques à hauteur de cette somme de 3 800 € pour l'année scolaire 2024/2025.

La Commission Extra-Municipale « Éducation » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

17. Classes de neige – Participation des familles – Année scolaire 2024-2025 :

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au Conseil que :

La Ville de GRAVELINES organise les classes de neige pour l'année scolaire **2024/2025**. Il y a lieu de fixer le montant de la participation financière demandée aux familles pour l'envoi de leurs enfants en classes de neige.

Il est proposé au Conseil d'appliquer un tarif unique :

- **160,00 € pour 8 jours sur place** pour les enfants fréquentant les écoles publiques ainsi que l'école du Sacré Cœur, soit un tarif journalier de 20 €.

La Commission Extra-Municipale « Éducation » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Madame KERCKHOF : Les élèves iront donc à la Chapelle d'Abondance comme depuis 2 ans.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

18. Règlement des temps périscolaires – Modifications :

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au Conseil :

Par délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 2001, les principes relatifs à l'organisation des services municipaux proposés aux élèves des écoles primaires durant les temps périscolaires ont été posés, à savoir :

- les transports scolaires,
- la restauration scolaire
- les études dirigées.

Il a été nécessaire de procéder à des modifications de ce règlement par délibérations des 24 novembre 2004, 25 juin 2008, 30 mars 2011, 28 mars 2012, 09 avril 2014, 1^{er} avril 2015, 07 juillet 2017, 03 avril 2019 et du 29 Juin 2022.

Ce règlement souligne les droits et devoirs des utilisateurs de ces services qui n'ont aucun caractère obligatoire, mais possèdent une vocation sociale et éducative.

Aussi, compte tenu des éléments qui suivent, une modification et une mise à jour du règlement des temps périscolaires est donc nécessaire :

- La suppression du circuit de transports « Pierre Loti / Lamartine-Vendiesse / Jean Macé » suite aux constats des années scolaires précédentes, une très forte diminution du nombre d'élèves empruntant ce mode de transport ;
- Le déplacement périscolaire entre la Maison de quartier de Petit-Fort-Philippe et le groupe scolaire pris en charge par la Ville de Gravelines après l'arrêt de ce service géré par l'Association Atouts Ville ;
- Concernant la restauration scolaire, la validation des Projets d'Accueil Individualisé par la Commission P.A.I à Lille suite au départ du Médecin scolaire de Gravelines.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le règlement des Temps Périscolaires modifié et actualisé qui entre en vigueur à partir de l'année scolaire 2024/2025.

La Commission Extra-Municipale « Education » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Madame KERCKHOF : On a dû supprimer le circuit de transport Pierre Loti/ Lamartine Vendiesse/ Jean Macé car il y avait une très forte diminution du nombre d'élèves empruntant ce mode de transport, on a vu le bus passer avec 2 quelques fois 3, mais souvent 2 élèves dans un grand bus, c'était voilà cela a été supprimé. La 2^{ème} c'est quand les horaires de l'école ne correspondent pas aux horaires de travail de la famille, c'est-à-dire à partir de 8 h 00 et parfois jusque 19 h 00 les enfants de l'école Michelet/Islandais sont accueillis à la maison de quartier de Petit-Fort. Jusque maintenant les déplacements entre l'école et la maison de quartier étaient assurés par des agents d'Atouts Ville qui encadraient le déplacement et assuraient l'animation. Atouts Ville n'étant plus en capacité d'assurer ce déplacement et bien ce sont des agents Ville qui encadrent les enfants pour aller d'une structure à l'autre toute l'année, le matin et le soir.

Monsieur le Maire : Merci Mme KERCKHOF, y a-t-il des questions ? Tout est clair et limpide, je crois qu'on ne peut que saluer le travail de la Commission Education sur tous ces sujets. Adopté à l'unanimité je vous en remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Vous avez une délibération en l'absence de Raoul DEFruit et Léana VANDEWALLE, Mme KERCKHOF sur nos jeunes collégiens.

F. PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE :

19. Dotation aux jeunes collégiens Gravelinois dans le cadre du dispositif passeport « Jeune Gravelinois engagé » :

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, expose au Conseil :

La Ville de Gravelines souhaite sensibiliser les jeunes aux valeurs de l'engagement. C'est dans ce cadre qu'il est proposé d'éditer le livret : **Mon passeport « Jeune Gravelinois Engagé »** à destination des collégiens Gravelinois volontaires.

Ce dispositif a pour objectifs :

- de donner aux jeunes l'envie de s'impliquer dans la vie locale ;
- de favoriser la découverte puis l'apprentissage de la citoyenneté ;
- d'agir en faveur de l'intérêt général.

Le livret, élaboré avec les forces vives locales réunies en comité de pilotage (services municipaux, institutions et associations) propose la réalisation de différentes actions individuelles reposant sur les valeurs de civisme et d'engagement.

Cinq thématiques sont abordées :

- la solidarité et lien intergénérationnel ;
- la préservation de l'environnement ;
- le devoir de mémoire et le patrimoine ;
- le sport ;
- la citoyenneté.

Tel un parcours citoyen, le jeune devra réaliser au moins une action par thème. Une fois les 5 actions validées, l'engagement du jeune sera récompensé avec l'octroi d'un bon d'achat de 10 €, utilisable dans les commerces gravelinois adhérents de l'Union Commerciale « Les Vitrines de Gravelines » (à raison d'un seul bon d'achat par année scolaire). Son engagement sera également reconnu, valorisé et encouragé par la remise d'un diplôme : « **Jeune Gravelinois Engagé** » lors d'une cérémonie dédiée à l'engagement des jeunes.

Il est proposé au Conseil d'autoriser la dotation de 10 €, en bon d'achat aux jeunes collégiens gravelinois qui auront validé au moins 5 actions de leur livret : **Mon passeport « Jeune Gravelinois Engagé »**.

L'objectif est de toucher les 300 collégiens Gravelinois soit un coût total annuel estimé à 3 000€.

La Commission Extra-Municipale « Jeunesse, Devoir de Mémoire et Insertion Professionnelle » a émis un avis favorable à la majorité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mme KERCKHOF, oui donc il faut motiver un peu les jeunes à faire ce parcours citoyen et en plus c'est pour la bonne cause on fait travailler le commerce Gravelinois, Mme VERSTRAET, vous applaudissez des deux mains et je vous en remercie. Adopté à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : « Travaux et aménagement », un dossier important Mr WILMOT nous allons pouvoir faire le point, le projet de la MarinAa.

G. TRAVAUX – AMENAGEMENT :

20. Projet urbain MarinAa – Approbation du compte rendu annuel à la collective (CRAC) et changement de concédant (Avenant à la concession aménagement) :

Monsieur Daniel WILMOT, expose au Conseil que :

Vu les articles L.300-1, L.300-4 et L.300-5 du Code de l'Urbanisme définissant la notion d'opération d'aménagement ainsi que les modalités de conventionnement entre les collectivités territoriales et toute personne publique ou privée en vue de leur confier le soin de les faire réaliser en leur nom et pour leur compte,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2022 autorisant la signature de la convention de traité de concession avec la SPAD pour la réalisation du projet urbain MarinAa,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 6 octobre 2023 actant un mode de financement des opérations d'aménagement à 100 % par la Communauté Urbaine de Dunkerque, parmi lesquelles l'opération « MarinAa » de Gravelines,

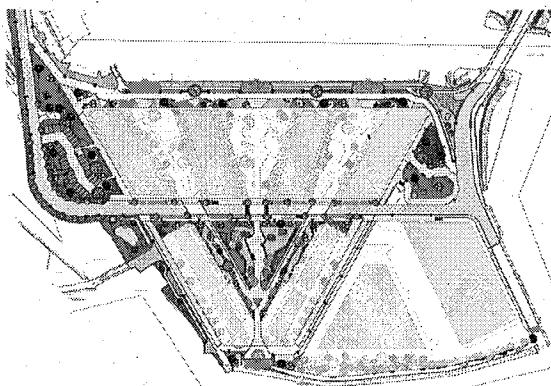
Considérant l'article 17 de la convention de concession,

La municipalité de Gravelines s'est engagée dans une vaste opération de renouvellement urbain dont l'opération « Port Vauban – secteur sud » constitue la 1^{re} phase.

Ce projet est situé entre le bassin Vauban et la rivière d'Oye, au contact de l'Aa, aux abords du centre-ville et à proximité des fortifications de Vauban.

Les années 2023 et 2024 ont permis de mener à bien les études de conception du programme global d'aménagement prévoyant notamment

1. La réalisation d'une nouvelle voie, qui se substituera partiellement à l'actuelle route départementale contournant le port
2. La réalisation des voies de dessertes secondaires
3. L'aménagement d'un vaste espace public piéton et cycliste en bord à quai
4. La création d'un espace d'agrément central permettant de collecter les eaux pluviales
5. Deux espaces publics situés à l'est et à l'ouest du projet



Le permis d'aménager a été déposé par la SPAD en juin 2024 et a fait l'objet d'une Participation Publique par Voie Electronique du 30 septembre 2024 au 25 octobre 2024. Il a été délivré en novembre 2024. Les permis de construire des différents opérateurs (BECI et LIDL) ont été déposés mi novembre 2024.

Le Dossier Lois sur l'eau sera déposé au cours du dernier trimestre 2024 et les premiers travaux (construction de la route) devraient être engagés au cours du 1^{er} semestre 2025.

Par ailleurs, conformément à l'article 17 de la concession d'aménagement, la SPAD a adressé à la collectivité un compte-rendu annuel d'activité (CRAC) du contrat de prestations intégrées comportant notamment :

- le bilan prévisionnel actualisé ;
- les bilans financiers prévisionnels actualisés des « sous-opérations » de l'opération ;
- le plan global de trésorerie actualisé de l'opération défini ci-dessus ;
- une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération et des sous opérations, définies ci-dessus, au cours de l'exercice écoulé comparées aux prévisions initiales et sur les prévisions de l'année à venir.

A la lecture du bilan financier actualisé, il apparaît une hausse de la participation de la collectivité à l'opération passant de 496 k€ HT à 1 788 k€.

Celle-ci s'explique par une hausse du programme de travaux (+1 155 k€) due à l'augmentation globale du prix des travaux sur le territoire et à l'intégration de travaux complémentaires non prévus initialement (consolider des berges, remblaiement...) ainsi qu'à une baisse des recettes liées à la demande des services de l'Etat d'intégrer 30% de Logement Locatif Social dans la programmation.

Enfin, la Communauté Urbaine de Dunkerque ayant décidé par délibération de prendre à sa charge l'intégralité de certaines opérations d'aménagement dont l'opération « MarinAa » de Gravelines, il est proposé au Conseil de lui transférer, par voie d'avenant, la maîtrise d'ouvrage de la concession d'aménagement.

Ainsi le déficit d'opération sera dorénavant pris en charge par la CUD sur la base de participations aux ouvrages réalisés par la SPAD dans le cadre de l'aménagement.

Aussi, il est proposé au Conseil d'apporter en nature à la SPAD les parcelles de terrain nécessaires au projet appartenant à la Ville, référencées au cadastre section AT n°32 pour une superficie de 17 527 m², une partie de la parcelle n°85 pour une superficie de 2 188 m², n°33 pour une superficie de 95 m² et n°34 pour une superficie de 15 139 m², d'une valeur de 820 000 € estimée par avis des domaines en date du 15 Octobre 2024.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mr WILMOT est-ce qu'on a une idée un peu du calendrier à ce stade ?

Monsieur WILMOT : C'est ce qui est énoncé dans la délibération.

Monsieur le Maire : Il y a d'autres éléments à rajouter ou tout y est ?

Monsieur WILMOT : Tout y est.

Monsieur le Maire : D'accord. Donc on peut espérer si tout va bien une 1^{ère} pierre qui se situerait...

Monsieur WILMOT : 1^{ère} pierre qui se situerait début 2026...

Monsieur le Maire : D'accord... Bien, écoutez formulons le vœu que cela puisse être ainsi voilà parce qu'après, il y a des constructions etc etc... On a obtenu l'accord du Département pour dévier la route...

Monsieur WILMOT : C'est un long travail des services d'ailleurs qu'il faut remercier, c'est un programme qui a démarré en 2021, sur une opération urbaine comme celle-là c'est beaucoup d'étapes à franchir de par la règlementation et notamment l'environnement, tout le projet urbain, toute l'incidence que cela peut représenter sur la ville mais également l'intégration dans la ville via les entretiens que nous avons eus avec l'Architecte des Bâtiments de France qui sur le sujet est très très vigilant puisque vous le voyez, c'est aussi une entrée de ville, c'est quand même un apport de population à hauteur de 260 logements et donc il faut bien marier tout cela dans le cadre de cette entrée de ville...

Monsieur le Maire : Parfait merci Mr WILMOT. Adopté à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Nous avons une demande d'octroi de fonds de concours à la CUD, nous nous en réjouissons Mr NOTEBAERT pour la cuisine centrale.

Monsieur NOTEBAERT : Exactement Monsieur le Maire.

21. Demande d'octroi d'un fonds de concours « transition énergétique » à la Communauté Urbaine de Dunkerque pour le financement de la réhabilitation de la cuisine centrale :

Monsieur Laurent NOTEBAERT, expose au Conseil :

La Ville de Gravelines a initié en 2021 le projet de réhabilitation complète de la cuisine centrale de Gravelines, sur la base d'un programme de travaux incluant notamment :

- la réfection du vide sanitaire (réseaux, isolation, ventilation, éclairage...) ;
- la mise en œuvre d'une étanchéité entre le dallage du RDC et le vide sanitaire ;
- la réfection des sols et le remplacement des caniveaux ;
- le remplacement des chambres froides et des groupes froids obsolètes ;
- le remplacement / la modification éventuelle des cloisonnements ;
- la création d'un local déchets aux normes ;
- le remplacement des équipements et du matériel de cuisine obsolètes et vétustes ;

- le remplacement de certains éléments de construction ;
- la réfection et la remise aux normes de la plomberie, du chauffage, de la climatisation et de l'électricité et des courants faibles ;
- la mise aux normes incendie des locaux de la cuisine ;
- la mise en accessibilité des locaux de travail ;
- la réparation des réseaux vétustes et / ou non-conformes ;
- la mise en conformité du quai de chargement et la création d'un sens de circulation.

Le coût total prévisionnel de l'équipement est évalué à 2 742 185 euros H.T pour un montant de subvention (hors fonds de concours de la Communauté Urbaine sollicité) de 1 001 689 euros selon le plan de financement en annexe.

Cet équipement est susceptible de bénéficier d'un fonds de concours par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Conformément à l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce fonds de concours « transition énergétique », qui ne peut dépasser la part de financement assurée hors subvention par son bénéficiaire, doit être expressément sollicité par délibération de notre commune.

Dans ces conditions, il est proposé de solliciter la communauté urbaine pour l'octroi d'un fonds de concours prévisionnel maximum de 412 680 euros TTC au titre de la réalisation de cet équipement.

La Commission Extra-Municipale « Travaux – Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Extra-Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mr NOTEBAERT pour ce fonds de concours qui va alimenter notre colonne « recettes d'investissement » je vois un sourire qui s'esquisse sur le visage de notre Président de la commission des finances... Il faut se réjouir des quelques bonnes nouvelles, on aura l'occasion malheureusement de signaler qu'il y a aussi des nouvelles qui sont moins bonnes, mais quand c'est bien il faut le saluer.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Mr WADOUX vous avez 2 dénominations qui ont fait l'objet d'un travail étroit et approfondi avec le Cabinet, que je tiens à saluer pour faire les recherches qui s'imposent pour donner finalement un sens aux noms des nouvelles voiries de la gare que nous allons retenir. Il m'a semblé intéressant de donner le nom de celles et ceux qui avaient entrepris à Gravelines, encore fallait-il que les descendants donnent leur accord, car parfois il y a plusieurs familles donc il y a plusieurs prénoms donc il faut savoir quel prénom choisir. Pour l'un, vous le verrez, nous n'avons pas choisi de prénom... Mr DENVERS me disait toujours « Bertrand, choisir c'est déplaire » donc nous n'avons pas voulu déplaire à la famille BOITEL et donc nous avons pris toute la famille j'ai connu Francis BOITEL, c'était le dernier qui avait dirigé la société avant que ce soit

repris, la société a été reprise ensuite. Quant aux établissements VAESKEN c'est aussi une vieille entreprise Gravelinoise que Michel CANOEN a bien connue puisque c'était en face de chez lui pendant des décennies et cela doit vous faire drôle, mon cher Michel, de voir cet équipement disparu, mais nous avons voulu laisser une trace et Mr WADOUX va nous l'expliquer.

22. Dénomination de voirie – ZAC des Cartonneries :

Monsieur Claude WADOUX, expose au Conseil que :

Le Décret n° 2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les Communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions impose aux Communes de dénommer, par délibération du Conseil Municipal, les voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Dans le cadre du développement de la ZAC des Cartonneries, les porteurs de projets et les opérateurs de réseaux sollicitent la Ville pour nommer les nouvelles voiries.

Aussi, il est proposé au conseil de dénommer la voie reliant la rue de l'Industrie à la rue du Guindal :

- Rue BOITEL.

Les établissements BOITEL ont exercé leur activité sur la commune de 1928 à 2006 en tant qu'importateurs de bois.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

23. Dénomination de voirie – Projet des Skiffs de l'Aa :

Monsieur Claude WADOUX, expose au Conseil que :

Le Décret n° 2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les Communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions impose aux Communes de dénommer, par délibération du Conseil Municipal, les voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Dans le cadre du projet de construction des logements du programme immobilier « Les Skiffs de l'Aa », l'opérateur va aménager une nouvelle voie reliant la rue du Capitaine Laridant à la rue de la Gare.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette voie :

- Voie Jean-Jacques VAESKEN.

Les établissements VAESKEN exercent leur activité sur la commune depuis 1997 dans le domaine du négoce agricole.

Le rapport a été présenté à la commission Extra-Municipale « Travaux, aménagement et accessibilité ».

Monsieur le Maire : Merci Mr WADOUX pour ces dénominations de voirie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Je vous laisse la parole pour les « Affaires Foncières et Patrimoniales », vous avez 6 délibérations.

H. AFFAIRES FONCIERES ET PATRIMONIALES :

24. Acquisition à Madame Brillet – Parcelles AY 24 et 25 :

Le groupe INVEST IMMO porte un projet immobilier consistant en la construction de 85 logements collectifs sis rue du Capitaine Laridant.

Dans le cadre dudit projet, la Commune entend aménager un chemin piéton.

Dans ce contexte, la Commune a proposé à Madame Brillet l'acquisition des parcelles cadastrées section AY n°s 24 et 25 sises rue de la Gare lui appartenant, d'une superficie totale de 145 m², au prix de 8 500 euros.

Le 17 septembre 2024, Madame Brillet a accepté ladite proposition.

Il est donc proposé au Conseil d'acquérir à Madame Brillet les parcelles cadastrées section AY n°s 24 et 25 moyennant le prix de 8 500 euros ; étant ici précisé que la clôture matérialisant la séparation des fonds sera prise en charge par la Commune dans le cadre de son projet.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

25. Acquisition à l'indivision Rabat/Porot – 15 rue des Islandais :

Monsieur Claude WADOUX, fait part au Conseil :

La Commune de Gravelines porte un projet de renouvellement du Port consistant à développer l'attractivité touristique de la Ville, renforcer l'activité du Port de Plaisance et accompagner l'offre de logement.

Dans ce contexte, un périmètre d'étude a été défini. La Commune entend ainsi en maîtriser l'emprise foncière.

L'immeuble cadastré section AV n°3, sis 15 rue des Islandais et appartenant à la l'indivision Rabat/Porot, a été mis en vente.

La Commune a été sollicitée pour acquérir ledit immeuble, d'une superficie de 180 m², au prix de 150 000 euros.

Il est donc proposé au Conseil d'acquérir l'immeuble, sis 15 rue des Islandais, à Monsieur Eric Rabat et Madame Sylvie Porot, née Rabat, co-indivisaires, au prix de 150 000 euros ; étant ici précisé que ledit immeuble est voué à démolition.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

26. Servitude Ville/Enedis – Parcelle AB 106 :

Monsieur Claude WADOUX, expose au Conseil que :

Dans le cadre de travaux pour la création et le raccordement électrique d'un nouveau poste au réseau de distribution d'énergie électrique haute tension souterrain, Enedis nous a fait part de son souhait d'installer des ouvrages techniques sur la parcelle cadastrée section AB n°106, appartenant à la Commune, sise à Saint Georges sur l'Aa.

ENEDIS sollicite ainsi l'autorisation de la Commune de Gravelines d'occuper cette parcelle en vue de l'installation desdits ouvrages.

A ce titre, une convention actant les engagements a régulièrement été transmise à la Commune.

Après instruction, les services ont émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil de conclure une convention de servitudes, moyennant une indemnité forfaire de 125 euros, au profit de ENEDIS pour l'installation d'ouvrages techniques sur la parcelle cadastrée section AB n° 106.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

27. Servitudes Ville/RTE – Parcelles B 5127, 5131 et ZC 23,84 :

Monsieur Claude WADOUX, expose au Conseil que :

Dans le cadre d'une étude, la société Réseau de Transport d'Electricité, désignée par l'appellation « RTE », envisage la pose de supports pour conducteurs aériens d'électricité.

RTE sollicite ainsi l'autorisation de la Commune de Gravelines d'occuper des parcelles lui appartenant en vue de l'installation desdits ouvrages.

A ce titre, des conventions actant les engagements ont régulièrement été transmises à la Commune.

Après instruction, les services ont émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil de conclure quatre conventions de servitudes, moyennant une indemnité forfaitaire globale de 10 539 euros, au profit de RTE pour l'installation d'ouvrages techniques sur les parcelles cadastrées B 5127, B 5131 sises à Gravelines et ZC 23, ZC 84 sises à Saint-Georges-sur-l'Aa.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

28. Vente à Mme Guilbert – Garage 5 rue Charles Trollé :

Monsieur Claude WADOUX, fait part au Conseil que :

La Commune de Gravelines est propriétaire du garage n°5 sis rue Charles Trollé,

Dans le cadre de sa politique de rationalisation de patrimoine, la Commune a mis en vente ledit immeuble, libre d'occupation qui relève de son domaine privé.

Conformément à l'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service des Domaines a rendu son avis en date du 12 avril 2024.

Madame Guilbert s'est engagée pour l'achat dudit garage, cadastré section AN n°376, moyennant le prix de **12 780 euros**.

Il est donc proposé au Conseil de céder ledit garage moyennant ce prix.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

29. Dation en paiement Ville/Cottage Social des Flandres – Parcelle AW 360 :

Monsieur Claude WADOUX, fait part au Conseil que :

Par acte en date du 1^{er} octobre 2008, la commune a consenti au Cottage Social des Flandres un bail emphytéotique d'une durée de 55 ans, sur une emprise foncière, cadastrée section AW n°360, sise rue de Dunkerque. Aux termes dudit acte, le Cottage Social des Flandres s'est engagé à construire 15 logements collectifs et 2 cellules commerciales.

Pour procéder à la vente des immeubles construits, le Cottage Social des Flandres a sollicité la Commune pour une résiliation anticipée du bail emphytéotique, étant ici précisé que cette opération doit se traduire par une cession du foncier non bâti valant résiliation du bail.

Aussi, différents échanges ont eu pour objet l'intérêt de la Commune d'acquérir une cellule commerciale, d'une superficie d'environ 309 m², le jardin attenant, d'une superficie d'environ 400 m², ainsi que 10 places de stationnement, à extraire de ladite emprise, à savoir la parcelle cadastrée section AW n°360.

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service des Domaines a rendu ses avis en date des 6 et 10 septembre 2024.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil d'approuver ces deux opérations qui seront officialisées via une dation en paiement.

En d'autres termes, il est proposé au Conseil, d'une part, d'approver la cession, au Cottage Social des Flandres, de la parcelle cadastrée section AW n°360, appartenant au domaine privé de la Commune, au prix de 540 000 euros (étant ici rappelé que ladite cession emportera résiliation du bail emphytéotique) et d'autre part d'approver l'acquisition, par la Commune, d'une cellule commerciale (env. 309 m²), du jardin attenant (env. 400 m²) ainsi que 10 places de stationnement. Pour éviter les flux financiers, le prix de vente du foncier non bâti sera payé via le transfert de propriété de la cellule, du jardin attenant et des 10 places de stationnement.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mr WADOUX. Sur la dernière délibération, j'aurais souhaité que Josée BLEUEZ puisse nous dire quelques mots puisque nous avons décidé d'affecter cette surface anciennement de France Travail, vous vous souvenez, rue de Dunkerque dans ces locaux du Cottage donc nous allons récupérer l'intégralité et nous avons donc décidé d'y créer une maison de santé. Je vais laisser le soin à Mme BLEUEZ de nous dire quelques mots sur les modalités. Je crois qu'on a eu une bonne idée là, de pouvoir installer... Une belle opportunité et je me félicite de cette décision prise, Mme BLEUEZ...

Madame BLEUEZ : Merci Monsieur le Maire, effectivement on a choisi de créer cette maison de santé encore en centre-ville, la proposition qui est faite c'est aussi le souhait que les médecins du centre-ville qui sont proches de la mairie puissent déménager sur ce nouveau centre de santé permettant ainsi une meilleure accessibilité pour les patients puisque derrière le collège, c'est compliqué pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap d'accéder aux cabinets médicaux des médecins. On a effectivement réfléchi à mettre ce nouveau pôle santé dans les anciens locaux de Pôle Emploi. Le projet c'est aussi de pouvoir accueillir un jeune médecin qui vient de s'installer et qui s'est porté volontaire pour accueillir les « 10^{ème} année », les médecins juniors qui vont arriver en 2026 avec des configurations très particulières des cabinets médicaux puisqu'ils doivent être côté à côté avec une porte de séparation et on n'a pas beaucoup d'endroits qui permettent d'accueillir ce genre de configuration. On souhaite bien évidemment accueillir d'autres professionnels de santé, on a quelques touches mais pour l'instant il n'y a rien de concret, voilà Monsieur le Maire ce que je peux dire. En tout cas je répète à l'infini que l'arrivée de médecins, c'est l'affaire de tous et qu'il ne faut pas hésiter à revenir vers nous si certaines personnes ont des relations dans le milieu médical.

Monsieur le Maire : Merci Mme BLEUEZ, cela me semblait important d'apporter cet élément d'information à la population, qui parfois me disait, ce n'est pas pratique la rue du collège etc.... On sera dans de meilleures conditions Rue de Dunkerque, il y a le parking Coramy à proximité et les praticiens auront une place de stationnement dédiée donc je crois que cela devrait faciliter les choses, du moins c'est le vœu que je formulerais tout doucement à l'approche de la nouvelle année. Je pense que ces délibérations ne poseront pas de problème, merci.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Autre décision importante, c'est un avenant, Mr WILMOT de notre BTP CFA.

I. ATTRACTIVITE – EVENEMENTIEL – ACTION ECONOMIQUE :

30. Avenant n°2 à la Convention pluriannuelle de financement 2022-2025 avec BTP CFA :

Monsieur Daniel WILMOT, expose au Conseil :

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confortant la clause de compétence générale des Communes leur permettant de régler par délibération toutes les affaires relevant de leur niveau.

Selon la loi « Économie Sociale et Solidaire » du 31 juillet 2014 et notamment son article 49 définissant la subvention comme une « contribution facultative de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire ».

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 Novembre 2022 autorisant le Maire à conclure une convention pluriannuelle de financement avec l'association BTP CFA Hauts de France pour la création d'un centre d'apprentis à Gravelines.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 Septembre 2023 autorisant le Maire à conclure l'avenant 2023 à la convention pluriannuelle de financement avec l'association BTP CFA Hauts de France.

Dans un contexte conjuguant défi climatique et crise énergétique, la Ville de Gravelines souhaite accompagner l'Association BTP CFA Hauts de France pour développer l'artisanat des métiers du bâtiment sur son territoire.

Ainsi la convention pluriannuelle conclue en décembre 2022 permet de financer la création d'un centre de formation d'apprentis sur le site des cartonneries à Gravelines devant accueillir plus de 90 apprentis dès 2025.

Ce projet, financé à hauteur de 50% par la Région Haut de France pour un budget global estimé à un peu moins de 8 M€ a fait l'objet d'un permis de construire accordé en janvier 2023.

Les travaux ont commencé en septembre 2023 et doivent se terminer courant novembre 2024.

Les modalités de financement sont fixées à travers la convention pluriannuelle de financement avec un objectif de 600 k€ sur la période 2022-2025.

La convention prévoit d'attribuer par voie d'avenant, le montant de la subvention attribué pour l'année en cours. Compte tenu de l'avancement du projet et celui-ci étant arrivé à son terme, il est proposé d'attribuer le solde de la subvention soit 200 000 € au titre de l'année 2024 et de mettre fin à la convention au 31 Décembre 2024.

En conséquence, il est proposé au Conseil :

- D'autoriser le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à conclure l'avenant 2024 à la convention pluriannuelle de financement 2022-2025 avec l'association BTP CFA Hauts de France,
- D'autoriser, conformément aux dispositions de cette convention, l'attribution d'un soutien financier à la construction du centre de formation d'apprentis sur le site des cartonneries, par le versement d'une subvention d'un montant de 200 000 euros, au titre de l'année 2024, correspondant au solde de la subvention.

La Commission Extra-Municipale « Développement économique, Zones d'activités, Commerce, Artisanat, Auto entrepreneuriat, Tourismes, Grands évènements commerciaux, Foires et Marchés » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci Mr WILMOT nous ne les avons pas seulement convaincus de venir à Gravelines, nous les avons aussi accompagnés financièrement, je pense qu'il faut l'avoir en tête dans ces moments importants où on a l'occasion de faire le bilan en cette fin d'année de rappeler que ce BTP CFA a bénéficié de 600 000 € de la ville de Gravelines mais également de la Région. Et autre bonne nouvelle dans le domaine de la formation, je vous l'ai déjà dit mais je partage aussi cette information avec les Gravelinois qui nous écouteront, la Chambre de Commerce a choisi l'équipe d'architectes qui va donc construire ce centre LAHO Formation qui va prendre place à côté de cet équipement. Ce sera un équipement pour le comparer en surface près de 1,5 fois plus importante que celui que vous voyez à l'écran et donc quand vous voyez la configuration de cet équipement vous voyez la configuration de LAHO Formation, on a un peu l'impression que c'est un lycée technique de par les surfaces développées. On rentrera le long de l'Aa avec un parking sur le côté. Là on est dans la phase, la Chambre de Commerce étant soumise au contrôle des marchés publics il faut attendre pour pouvoir dévoiler officiellement le lauréat mais prochainement, pas plus tard qu'aux vœux d'ailleurs, nous dévoilerons l'image de ce futur centre de formation de la Chambre de Commerce. Donc cela va commencer sur ce site des Cartonneries à terme à faire beaucoup de monde en formation, il faut s'en féliciter. Cela va vraiment être un endroit qui va retrouver une vitalité économique très importante aussi avec le projet du village des artisans, il y a beaucoup de choses autour de tout cela. Et j'ai demandé aussi au Sivom de réfléchir pour faciliter le transport des jeunes qui vont venir puisque le succès maintenant c'est que nous ayons des jeunes en grand nombre, donc il faut que dans l'intérieur des terres ils puissent venir le matin et qu'on puisse les ramener chez eux le soir car il n'y a pas forcément les lignes de bus qui vont bien. On va organiser cela, en complément bien sûr de la ligne ferroviaire Calais / Gravelines / Bourbourg / Dunkerque qui existe... Il y a des phases d'études tout cela, le permis de construire, je n'ai pas en tête quand est ce qu'on mettra la 1^{ère} pierre du centre LAHO Formation, mais bon peut-être à mon avis début 2026, de manière à annoncer un peu l'arrivée de ce centre sur Gravelines.

Monsieur WILMOT : Excusez-moi Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire : Allez-y Monsieur WILMOT je vous en prie...

Monsieur WILMOT : Juste rajouter qu'au-delà de ce qu'ils ont déjà construit, le BTP CFA a également acheté une autre parcelle à proximité pour y installer des équipements pour les métiers du bâtiment et notamment une grue de levage en situation réelle pour tout ce qui est métiers de voirie et bâtiment...

Monsieur le Maire : Travaux publics même... Et puis l'AFPI qui est actuellement en zone Leurette va muter en zone des Cartonneries libérant ainsi les locaux de la zone Leurette, il y a des prétendants pour ces locaux notamment des prestataires dans le domaine du nucléaire qui ont besoin de former énormément de monde, vous vous en doutez, et donc on est en train de voir comment avec la Chambre de Commerce remodeler ces locaux de la zone Leurette. Zone Leurette qui accueillera aussi, vous le savez, les véhicules de la collecte des ordures ménagères qui sont actuellement dans le secteur de la gare. Cette collecte va être déconstruite et nous allons donc loger les camions de la collecte dans un local qui a été loué par la CUD. Vous voyez progressivement, là on est en train de discuter avec Keolis aussi puisqu'il y a aussi une réflexion sur ce sujet de Keolis, vous imaginez à la gare le flux à terme donc il faut qu'on ait des volumes de stationnement en nombre, pour ceux qui vont venir à la gare, les bus qui vont les amener sur le site de la centrale pour construction, pour le travail ou alors ceux qui vont aller sur les usines de batterie enfin toute cette logistique... Et donc Gravelines, la gare dont nous parlons va être un pôle d'échanges majeur, on a d'ailleurs eu une réunion au Stade Tribut la semaine dernière pour parler de cette ligne ferroviaire Calais / Gravelines / Dunkerque et solliciter un aménagement de cette ligne avec une offre de TER plus importante et peut-être après plus tard des possibilités de croisement de manière à pouvoir cadencer, d'avoir davantage, je vais utiliser l'expression consacrée « davantage de sillons disponibles » c'est l'expression consacrée dans le domaine du ferroviaire. Les choses avancent, il le faut parce que le développement économique n'attend pas et il ne faut pas qu'on soit à la remorque... Voilà ce que je voulais vous dire.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : « Cadre de vie – environnement » bien sûr nous allons délibérer, un gros travail engagé par la Direction Générale des Services avec le Pôle Aménagement que je tiens à saluer, avec Laurent NOTEBAERT qui a beaucoup travaillé aussi sur le sujet de ce cahier d'acteurs. J'ai souhaité qu'on délibère de manière à ce que l'expression du Conseil, l'expression des Gravelinois finalement puisque ce sont les Gravelinois qui ont contribué, soit gravé dans le marbre, si je puis dire et transmis à l'Etat, le plus largement possible... Voilà cela change souvent en ce moment l'Etat donc... Il faudra régulièrement renvoyer... Aux Parlementaires, je ne les oublie pas, à la centrale et bien évidemment à la CUD, au Département, à la Région... Mr NOTEBAERT si vous pouvez nous en dire quelques mots.

J. CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT :

31. Débat Public - Projet EPR2 – Cahier d'acteur de la Ville de Gravelines :

Monsieur Laurent NOTEBAERT, expose au Conseil que :

Considérant la saisine conjointe d'EDF et RTE de la Commission Nationale de Débat Public sur un projet de construction de deux EPR2 sur le site de la centrale nucléaire de Gravelines,

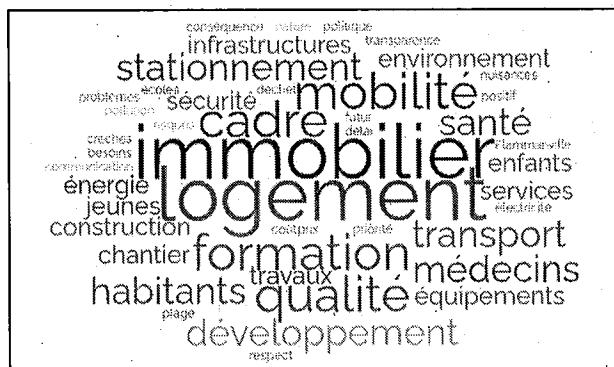
Considérant la décision de la CNDP du 3 juillet 2024 relative au projet d'EPR2 validant la mise en œuvre d'un débat public, d'une durée de quatre mois du 17 septembre 2024 au 17 janvier 2025,

EDF envisage de construire deux réacteurs nucléaires de type "EPR2" près des six réacteurs existants de la centrale de Gravelines (59). Ce projet prévoit également une adaptation du réseau haute tension par RTE pour garantir le raccordement des nouveaux réacteurs au réseau électrique. Si le projet se poursuit après le débat public, les travaux préparatoires pourraient commencer en 2026, avec pour objectif de mettre les nouveaux réacteurs en service aux alentours de 2038/2039.

Depuis 2004, la Municipalité de Gravelines s'est engagée clairement par courrier auprès de l'Etat et d'EDF en faveur de l'implantation de nouveaux réacteurs sur le site de la Centrale Nucléaire. À travers sa participation via des cahiers d'acteur aux débats publics relatifs à la Programmation Pluriannuelle de l'Energie et au programme proposé par EDF de six réacteurs nucléaires de type "EPR2" (Penly), la Municipalité a en effet déjà affirmé sa volonté de voir se développer la filière nucléaire, notamment au regard de l'ambition du territoire dunkerquois d'être un acteur clé de la décarbonation de l'industrie et de la mobilité électrique.

Alors que le débat public autour du projet de deux nouveaux réacteurs nucléaires à Gravelines est lancé, la Ville de Gravelines a souhaité s'appuyer sur une démarche de consultation citoyenne directe pour mieux cerner les attentes, les questionnements, voire les préoccupations ou les suggestions de ses habitants.

Cette démarche inédite menée de début septembre à mi-octobre 2024 à partir d'un questionnaire, d'ateliers organisés avec des élus, de participation à des manifestations et de réunions menées dans les maisons de quartier, a permis d'échanger avec plus de 960 personnes.



Ce cahier d'acteur vise à retranscrire leur adhésion très majoritaire au projet mais également leurs interrogations sur les questions du logement, des équipements, du cadre de vie, des transports, de l'emploi, des risques et des retombées fiscales. Il rend compte de la dynamique collective engagée pour préparer notre territoire, mais aussi des questions qu'il convient encore de traiter au préalable afin d'être aidé dès maintenant pour mettre à niveau notre Commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce cahier d'acteur.

Monsieur le Maire : Merci Mr NOTEBAERT, à nouveau saluer la démarche vraiment complète qui a été intéressante, aussi de par le rendu, nous avons organisé une réunion ici même et nous avons aussi permis à toutes celles et ceux qui souhaitaient poser une question de le faire par les réseaux numériques. J'ai vu d'ailleurs qu'une chaîne régionale avait aussi organisé un débat hier soir, on me dit qu'il y a eu un grand succès ce soir du film qui a été réalisé par les jeunes lycéens sur l'EPR qui a été projeté au cinéma donc tout cela est positif et il faut s'en réjouir. Pas de souci ? Merci.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur le Maire : Nous passons au chapitre important des « affaires budgétaires et financières » avec plusieurs délibérations notamment le ROB 2025 qui vous le verrez est très précis, qui a été très bien fait, je tiens à saluer le travail collectif, un groupe de travail qui est à l'œuvre depuis déjà plusieurs semaines sur ce sujet donc je voudrais vraiment saluer la Direction Générale, la Direction des Finances pour le travail très précis effectué, Mr VEYER.

K. AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES :

32. Décision Modificative :

Monsieur Julien VEYER, fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu dans le cadre de l'exécution du Budget Primitif 2024 de procéder à l'ajustement de certains crédits.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur VEYER : La Décision Modificative a pour objet d'ouvrir des crédits supplémentaires imprévisibles lors du vote du budget. Ces crédits doivent être couverts soit par des recettes nouvelles, soit par une réduction des crédits disponibles sur d'autres comptes.

DM1	RECETTES	DÉPENSES
Présentation par section		
Fonctionnement	955 842.00 €	667 859.00 €
Investissement	955 617.00 €	955 617.00 €
Total du budget	1 911 459.00 €	1 623 476.00 €

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Dépenses et recettes réelles d'investissement

Dépenses réelles : + 934 505.00 €

Soit

- ✓ Des ajustements comptables au sein de certains programmes et des virements de chapitres (20, 21 et 23)sans incidence budgétaire.

- ✓ Des dépenses supplémentaires de +338 400.00 € liées au Centre de Surveillance Urbain financées par une subvention de la Border Force de 282 000.00 €.
- ✓ Des nouvelles dépenses pour +596 105.00 € :
 - o +200 000.00 € pour les travaux de menuiserie à la Médiathèque ;
 - o +143 000.00 € relatif à des travaux de réhabilitation de la cuisine centrale - Lot n°2 ;
 - o +188 000.00 € pour des études liées à la modernisation du pôle basket ;
 - o +27 000.00 € pour l'acquisition d'illuminations pour les 30 ans du marché de Noël ;
 - o +21 645.00 € d'équipements sportifs (coque de zodiac, moteur de sécurité, poteaux de badminton...) ;
 - o +14 960.00 € pour le renouvellement de matériel volé (barrières de sécurité, remorque, vélo) ;
 - o +1 500.00 € relatif à des achats d'œuvres pour le Musée.

Recettes réelles : + 861 096.00 €

Soit

- ✓ Des nouvelles recettes pour :
 - o +423 008.00 € de Fonds vert pour la Salle Norbert Merlen et son annexe ;
 - o +412 680.00 € de Fonds de concours transition énergétique de la CUD pour la cuisine centrale ;
 - o +282 000.00 € de Fonds des britanniques pour le CSU – PHASE 2 ;
 - o +14 258.00 € de FCVTA complémentaire ;
 - o +2 559.00 € de subventions FRAM pour le Musée ;
 - o -200 000.00 € de Fonds vert prévus initialement pour Sportica (crédits reportés qui sont à solder) ;
 - o -73 409.00 € pour les servitudes qui sont inscrites en recettes d'investissement mais à comptabiliser en fonctionnement.

B. Dépenses et recettes d'ordre d'investissement

Les dépenses d'ordre d'investissement : +21 112.00 € ;

Les recettes d'ordre d'investissement : +94 521.00 €.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Dépenses et recettes réelles de fonctionnement

Dépenses réelles : +594 450.00 €

Soit

- +560 675.00 € au chapitre 011 – charges à caractère général

Dont

- o +400 000.00 € d'ajustement des fluides en conséquence de la réouverture des équipements sportifs suite au sinistre de Sportica : la piscine municipale, la salle Norbert Merlen et son annexe et la base nautique dès l'hiver 2024 ;
 - o +81 900.00 € pour de la surveillance cynophile prise en charge à 80% par une subvention britannique ;
 - o +99 828.00 € en Fêtes et cérémonies :
 - +20 000.00 € pour améliorer quantitativement et qualitativement les colis des aînés ;
 - +15 000.00 € pour les animations dominicales et l'embrasement du phare ;
 - +15 000.00 € pour le renforcement de la programmation événementielle ;
 - + 46 000.00 € pour l'animation du 30^{ème} marché de Noël (y compris la grande roue pour 31 000€) ;
 - +6 300.00 € pour le gardiennage de la plage ;
 - +4 500.00 € pour la sécurité des braderies des Huttes et du Pont de Pierre ;
 - -6 972.00 € de virements vers le chapitre 65.
 - o +3 000.00 € pour des réceptions et locations pour Paris 2024 ;
 - o +1 750.00 € afin de renforcer la signalétique (Saison estivale et PAARC) ;
 - o +1 000.00 € de frais pour les élections législatives (alimentation) ;
 - o -16 980.00 € de crédits transférés au chapitre 65 ;
 - o -9 823.00 € de crédits transférés au chapitre 67.
- +23 952.00 € au chapitre 65 – autres charges de gestion courante** correspondant à des virements du chapitre 011 sans impact sur l'équilibre du budget détaillé ci-dessous :
- o + 12 000.00 € relatif à l'abonnement à un firewall suite à la cyberattaque ;
 - o + 3 300.00 € pour la CMA 2023
 - o + 3 200.00 € de bons pour le concours des jardins fleuris ;
 - o + 3 160.00 € pour les récompenses suite au classement des boucles de l'Aa ;
 - o + 1 000.00 € de droits de reproduction du livret du phare ;
 - o + 680.00€ pour la consultation dématérialisée de la population sur l'aménagement de la Marina ;
 - o + 535.00€ de taxe Sacem sur les activités du Centre Artistique ;
 - o + 77.00€ de primes médailles de la famille.
- +9 823.00 € au chapitre 67 – charges exceptionnelles** correspondant à des annulations de titres sur exercices antérieurs financées par le chapitre 011.

Recettes réelles : +955 842.00 €

Soit

- +75 199.00 € au chapitre 70 – Produits des services**

Dont

- o 73 409.00 € de servitudes comptabilisées en fonctionnement au lieu de la prévision initiale budgétée en investissement ;
 - o 1 500.00 € de forfait post-stationnement.
- +755 251.00 € au chapitre 731 – Fiscalité locale** correspondant à :
- o 775 936.00 € pour des rôles supplémentaires d'impositions notamment pour de la Taxe Foncière 2023 ;
 - o -20 685.00 € de TICFE suite à la notification d'un nouveau montant par l'administration fiscale.
- +11 844.00 € au chapitre 74 – Dotations et participations** correspondant principalement à des acomptes prévus de la CAF pour les stages sportifs et le Bonus Territoire dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.
- +103 722.00 € au chapitre 75 – autres produits de gestion courante :**
- o +93 250.00 € de subvention de la Border Force pour la surveillance cynophile ;
 - o +9 468.00 € de remboursement d'assurance suite à des sinistres (candélabres, portail...) ;
 - o +1 004.00 € de récupération des frais engagés pour l'état des lieux de la délégation de service public du camping.
- +9 826.00 € au chapitre 77 – produits exceptionnels** correspondant à des remboursements sur factures diverses EDF (école P. Loti et marché de Noël).

B. Dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement

Les dépenses d'ordre de fonctionnement : **+73 409.00 €** ;

Les recettes d'ordre de fonctionnement : **0.00 €**.

Le Conseil Municipal,

- **Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;**
- **Le vote de la Décision Modificative a donné les résultats suivants :**
 - **Votants : 33**
 - **Suffrages exprimés : 30**
 - **Pour : 30**
 - **Contre : /**

Monsieur VEYER : La délibération suivante est une délibération technique.

33. Amortissement des immobilisations incorporelles non suivies de réalisation :

Monsieur Julien VEYER, expose au Conseil qu'un certain nombre d'immobilisations incorporelles, reprises dans la liste ci-annexée, n'ont toujours pas été réalisées à ce jour.

Dans une démarche d'amélioration de qualité comptable et en vertu de l'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les frais d'étude et les frais d'insertion qui ne sont pas suivis de réalisation peuvent être amortis sur une durée de **5 ans**.

Il est donc proposé au Conseil, de déroger à la règle du prorata temporis et de procéder à l'amortissement des frais d'étude et des frais d'insertion de ces immobilisations incorporelles sur **5 ans**. Les crédits correspondants seront ouverts au budget 2024.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.**

Monsieur VEYER : S'agissant maintenant du ROB 2025, je vais prendre un peu plus de temps.

34. Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 :

Monsieur Julien VEYER, présente au Conseil le Rapport d'Orientation Budgétaire ci-annexé.

Chaque élu ayant été amené à exposer son point de vue, le Conseil Municipal déclare que ce Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a été présenté à la Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines ».

Monsieur VEYER : Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds, et à Gravelines on en a quelques-uns... Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement. Le Budget Primitif 2025 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population Gravelinoise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2025, ainsi que la situation financière locale avec le Pacte Fiscal et Financier de Solidarité 2021-2026 entre la Communauté Urbaine de Dunkerque et ses communes membres.

S'agissant de la situation internationale, le Fonds monétaire international (FMI) prévoit une stabilisation de la croissance économique mondiale dans un contexte où l'incertitude est élevée, avec des tensions géopolitiques, la volatilité des marchés financiers et les dernières élections présidentielles aux États-Unis. En ce qui concerne les plus grandes économies de la planète, la croissance 2025 serait de 4.5% en Chine, 6.5% pour l'Inde et 2.2% aux États-Unis. En Europe, l'Allemagne renouerait avec une croissance de 0.8% après une croissance nulle en 2024. S'agissant de la croissance de l'économie française, elle resterait stable en 2025. En 2025, la croissance s'élèverait de nouveau à 1.1%. L'activité profiterait de l'accélération de la consommation des ménages, grâce au reflux confirmé de l'inflation et aux gains de pouvoir d'achat. L'inflation diminuerait nettement en 2024 pour atteindre +2.1% en moyenne annuelle. Elle descendrait sous les 2% en 2025, à 1.8% en moyenne annuelle. Toutefois la dette publique française s'élève en 2023 à 110.6% du PIB. Dans ce contexte, la nouvelle politique budgétaire française doit rendre la dette soutenable, c'est-à-dire montrer qu'il est possible de la réduire significativement, ce qui est une exigence du nouveau traité européen voté en avril 2024. Les textes financiers pour 2025 (PLF / PLFSS) visent un déficit de 5% en 2025 alors que celui-ci s'établirait à 6.1% du PIB en 2024. Cette amélioration résulterait du plan de redressement budgétaire proposé par le gouvernement soit un effort global de 60 milliards d'euros répartis entre 40 Md€ d'économies et 20 Md€ de hausse d'impôts. Ce Projet de Loi de Finances 2025 dont je vous ferai grâce des principales mesures pour me consacrer exclusivement à celles qui vont s'appliquer aux collectivités locales pour réduire le déficit public. Pour les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures ou égales à 40 M€ en 2024, un prélèvement sur les douzièmes de fiscalité sera réalisé dans la limite de 2% des recettes réelles de fonctionnement. 450 collectivités seront concernées dont malheureusement notre commune pour un montant estimé à 1,2 M€ en 2025. Il y aura également 1,2 Md€ d'économie sur la fraction de TVA versée aux collectivités locales. Cette fraction de TVA n'évoluera pas en 2025 car elle est dite « année blanche ». Il y a également une réduction du FCTVA, Tout d'abord le taux de FCTVA est diminué de 10% soit 15.85% contre 16.404% en 2024. Pour notre commune, ce nouveau taux s'appliquerait dès le 1^{er} janvier 2025 sur nos dépenses éligibles de 2023. Fin de l'éligibilité au FCTVA pour les dépenses de fonctionnement sauf pour les dépenses liées à l'informatique en nuage jusqu'en 2024. Pour notre commune, c'est une perte de recette de FCTVA en fonctionnement de 37 K€ sur les dépenses 2023. 1.3 Md€ d'augmentation des cotisations CNRACL. L'article 11 du PLF de la Sécurité Sociale (PLFSS) prévoit une augmentation progressive des taux de cotisations employeurs à la CNRACL de 2025 à 2027, avec une première hausse de 4 points en 2025. Pour notre commune, c'est une charge supplémentaire de 550 K€ en 2025 dont des charges patronales sur notre masse salariale. La DGF du bloc communal : l'article 29 du PLF 2025 intègre une quasi-stabilisation des prélèvements sur recettes au profit de la dotation globale de fonctionnement. Notre commune ne perçoit plus de DGF depuis 2015 et elle n'est pas concernée par la DSR et la DSU, donc c'est neutre pour nous. La Loi de Finances 2025 prévoit également la création d'un service public de la petite enfance (SPPE). Le bleu budgétaire rappelle la création d'un service public de la petite enfance (SPPE) au sein de la branche famille au 1^{er} janvier 2025, prévu par la loi Plein emploi, qui doit permettre d'accroître et de diversifier l'offre d'accueil pour les enfants de moins de trois ans. Ce SPPE se déploiera « grâce à l'engagement des communes dans le cadre de leurs nouvelles compétences d'autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant et de l'accompagnement des parents », indique le Gouvernement. Les communes bénéficieront du soutien de la Sécurité sociale et de l'Etat, « pour un impact financier de 0,6 Md€ à terme ». Nous attendons de voir le soutien financier de l'Etat. Sur la rétrospective 2014/2023 je passerai très rapidement. Évolution 2014-2023 des recettes de fonctionnement : +7.39% ou +4 360 652 €. Au fil des années et au gré des réformes fiscales nationales et locales avec le Pacte Fiscal et Financier de Solidarité, nous constatons que la dynamique des recettes s'essouffle.

Evolution des bases entre 2014 et 2023 : il est à préciser que les taux d'imposition communaux restent inchangés depuis 2001 tout en intégrant les réformes fiscales gouvernementales. La fiscalité reversée par la Communauté Urbaine de Dunkerque est chaque année à la baisse depuis 2015. Les dépenses réelles de fonctionnement restent très contenues. Evolution 2014-2023 des dépenses de fonctionnement : +3.51% ou +1 907 242 €. Les charges à caractère général plus que maîtrisées. Le chapitre 011 a augmenté de 6% entre 2014 et 2023. Pour rappel, la baisse était de 11% entre 2014 et 2021, la crise énergétique étant passée par là. En conclusion sur les dépenses de fonctionnement et sans tenir compte du chapitre 012 qui sera abordé en troisième partie, nous pouvons constater une baisse des dépenses de fonctionnement de 4.29% ou -1 252 907 € entre 2014 et 2023. Cet effort porté par nos services municipaux, que je salue, mais aussi par nos associations et satellites, a permis à la collectivité de compenser la montée en puissance de la péréquation horizontale (le FPIC), la contribution de la commune au redressement des finances publiques, la baisse de la DSC et le prélèvement du gain de fiscalité sur l'AC. Un petit mot sur la dette communale. Pour rappel, sur la période 2000/2023, l'encours de la dette a diminué de 28.322 millions d'euros soit un désendettement à hauteur de 60 %. Au regard des comptes administratifs respectifs sur la période 2014-2023, la trajectoire financière de la commune reste saine malgré un contexte de plus en plus contraint. L'autofinancement dégagé permet toujours de faire face au remboursement du capital d'emprunt et d'entreprendre des projets d'investissement. Les recettes d'investissement. Sur le second semestre 2023, la commune a fait le choix de ne pas lever la totalité de l'emprunt prévu au BP 2023 mais de puiser sur son fonds de roulement pour financer ses dépenses d'investissement. L'autofinancement 2023 représente 51% des recettes d'investissement contre 45% en 2014. La Commune a conduit un programme d'investissement conséquent sur la période 2014-2023 soit en moyenne 6 millions d'€/an. Quelques chiffres pour que vous compreniez bien le niveau d'investissement au sein de la ville de Gravelines, sur la période 2014/2023, le matériel informatique a représenté un total cumulé en dépenses de 2 287 731 €, les travaux d'éclairage public 2 434 334 €, l'aménagement des terrains de sports 1 412 480 €, les travaux à l'hôtel de ville 1 144 334 €, les acquisitions foncières pour 1 629 994 €, du matériel de transport 1 898 761 €, les travaux dans les écoles 2 315 427 €, au musée 631 897 €, l'aménagement paysager des remparts 4 295 081 €, le phare 1 014 616 €, la rénovation des églises 334 128 €, centres de loisirs et Culture Arsenal 1 294 969 €, matériel sportif 713 193 €, la piscine municipale 631 374 €, les travaux de Sportica 9 680 776 €, à la Ferme Gravelinoise 1 114 324 €, la Ferme Daullot 81 540 €, les clôtures diverses 514 717 €, l'entretien des chaudières 1 344 405 €, la Mapi 673 294 €, Crèche Calinous Pont de Pierre 483 000 €, salle Gesla Polder 230 438 €, Tennis couverts 226 517 €, salle des fêtes ex cinéma Merlen 104 021 €, travaux d'économie d'énergie 2 528 560 €. Effectivement sur 10 ans donc sur une moyenne de 6 millions d'euros/an, mais cela vous donne un aperçu des montants faramineux qui ont été dépensés. Concernant les orientations pour 2025, en section de fonctionnement. Le budget primitif 2025 est élaboré conformément au projet de loi de finances pour 2025 qui annonce une participation conséquente des collectivités locales au redressement des comptes publics. Avec le PLF 2025, la participation de notre commune au redressement des finances publiques de l'Etat atteint la somme de 2.744 M€ auquel se rajoute le prélèvement du FNGIR sur notre fiscalité soit au total 5.671 M€ ou 9.6% de nos dépenses réelles de fonctionnement. Outre ces prélèvements conséquents sur notre fiscalité, notre budget 2025 sera construit sans cette dynamique fiscale que nous connaissons avant ces importantes réformes fiscales de 2021. Non seulement, notre commune perd le pouvoir du taux de la Taxe d'Habitation dont la suppression totale est actée depuis 2023 pour les résidences principales, mais elle perd également son pouvoir de taux sur la moitié des impôts locaux industriels, c'est-à-dire sur une base imposable de 33.8 M€ soit un impôt à hauteur de 16.212 M€ que la commune perçoit désormais sous forme d'une allocation compensatrice. Certes l'Etat s'est engagé à compenser la dynamique des bases par référence au taux de 2020 pour les impôts locaux industriels mais sans s'engager sur une pérennisation du mécanisme.

Outre le PLF pour 2025, nous devons intégrer les perspectives financières du Pacte Fiscal et Financier de solidarité 2021-2026 engagé par la Communauté Urbaine de Dunkerque. Celui-ci prévoit une baisse progressive de la DSC selon de nouveaux critères de solidarité et le prélèvement d'1/3 de notre gain de fiscalité. Pour 2025, nous proposons de bâtir notre Rapport d'Orientation Budgétaire sur une progression de +1.8% des valeurs locatives cadastrales 2025 soit une hausse des impôts locaux de +810 K€ par rapport au BP 2024 après déduction du coefficient correcteur « coco » estimé à 12.416 M€. Je précise que c'est une augmentation qui est voulue par l'Etat et non par la commune. Des allocations compensatrices en hausse de +1.363 M€ par rapport au BP 2024 suite à la revalorisation des bases 2025 (+1.8%). Une baisse de la DSC de 217 K€ par rapport au BP 2024 et une baisse de l'AC de 675 K€ par rapport au BP 2024. Donc pour résumer entre l'Etat et la CUD, la ville de Gravelines part avec une ponction de 6 563 000 € au 1^{er} janvier 2025. 6 563 000 € donc on commence le budget avec cela en moins... Pour faire court, si on n'était pas ponctionné à cette hauteur-là, nous n'avions pas d'emprunt...

Monsieur le Maire : Je fais juste une parenthèse... On n'ira pas au-delà dans les ponctions, je vous le dis comme je le pense... On ne pourra plus aller au-delà dans les ponctions sinon on ne reconstruira rien du tout donc à un moment donné, il faut qu'on l'intègre tous, voilà il y a des échéances et puis un beau jour, on va en rediscuter... Mais on ne pourra plus avoir des ponctions encore... Je le dis clairement parce que c'est ma conviction.

Monsieur VEYER : Concernant nos produits de fonctionnement : évolution BP 2024 à BP 2025 des recettes de fonctionnement : +8.41% ou +5 166 451 €. Cette projection financière confirme pour 2025 une augmentation des recettes de fonctionnement qui résulte principalement d'une indemnisation de l'assurance dommages ouvrage pour Sportica (3.916 M€). L'évolution des bases d'imposition communales permet une évolution des impôts locaux aux chapitre 731 (+810 K€) et au chapitre 74 pour les allocations compensatrices (+1.363 M€), gain atténué par la baisse de la fiscalité reversée par la Communauté Urbaine de Dunkerque dans le cadre du PFFS 2021-2026 (- 893 K€). Cette évolution de nos recettes de fonctionnement est à mettre en relation avec l'évolution de nos dépenses de manière à établir les perspectives d'évolution de nos épargnes et de notre enveloppe d'investissement. Évolution BP 2024 à BP 2025 des dépenses de fonctionnement : +0.89% ou +522 707 €. Sur la période 2024-2025 « hors masse salariale » et « hors provisions pour risques et charges », la commune affiche une diminution de ses dépenses de fonctionnement à hauteur de -1.183 M€ ou -4.09%. Pour contenir les dépenses réelles de fonctionnement, un effort de -1% sur le chapitre 011 a été demandé à l'ensemble des directions dans une logique d'optimisation de leurs dépenses 2025 tout en proposant les mêmes prestations et services à la population. Il leur a également été demandé de stabiliser les montants par commission des subventions 2025 après une analyse fine et critérisée des besoins des associations. Perspectives d'évolution du chapitre 011. De BP 2024 à BP 2025, le chapitre 011 augmente de 3.70% ou +458 024 € dont : le gardiennage du site de SPORTICA pour +252 101 €, des hausses d'électricité et de gaz pour +268 986 € suite notamment à la réouverture de certains équipements et de l'éclairage public. Perspectives d'évolution du chapitre 65. De BP à BP, la baisse du chapitre 65 est de - 2.936 M€ soit - 25.00% dont : - 2.160 M€ pour la RGESL, - 500 K€ de subvention au CCAS, - 170 K€ de participation au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme. Il est également à préciser que l'ensemble des associations et le tissu associatif de Gravelines n'aura pas de baisse pour 2025. De BP à BP, le chapitre 67 augmente de 19 473 € soit +1947.30%. En 2024, avec le transfert des dépenses vers le chapitre 65. Perspectives d'évolution de l'Epargne Brute et l'Epargne nette. Au BP 2025, notre épargne brute serait de 7,6 M€ et notre épargne nette à 5,2 M€. Au BP 2024, l'épargne brute était de 3 M€ et l'épargne nette à 0.9 M€. En section d'investissement : les recettes d'investissement se composent comme suit : emprunt 6.2 M€, épargne brute 7.641 M€, FCTVA 0,330 M€, Cessions 0,214 M€, subventions 1,493 K€.

Sur ces 15 878 000 €, il y aura des dépenses d'investissement, dont des dépenses d'équipement inscrites au BP 2025 à hauteur de 13 416 181 €. Perspectives d'évolution de la dette communale donc en inscrivant un emprunt de 6,2 M€ l'encours de la dette au 31/12/2025 sera de 21 547 737 €, le nombre d'années d'épargne brute nécessaires au remboursement de la dette sera de 2.82 années. Le Plan Pluriannuel d'investissement, nous aurons une enveloppe de 13.416 M€. S'agissant de la dernière partie sur les Ressources Humaines, les agents de la ville de Dunkerque... de Gravelines, pardon... Pas encore... Lapsus révélateur peut-être, vu tout ce qu'ils nous prennent... Donc je reviens, les agents de la ville de Gravelines étaient au 31 octobre 2024 au nombre de 660 dont 605 ETP. Les dépenses de personnel sur la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2024 : 21 682 824 €. En 2025 les charges de personnel sont évaluées à 31 184 539 €. La durée effective du travail à Gravelines : 38 h 20. Voilà le ROB que nous pouvons débattre tous ensemble. J'attends vos observations mes chers collègues et je souhaite remercier particulièrement la Direction des Finances qui, dans un contexte qui est compliqué avec des modifications quasiment quotidiennes, a réussi à sortir un ROB alors qu'effectivement il aurait été plus sage peut-être de reporter le vote du budget en avril 2025 pour avoir une véritable visibilité sur nos recettes certaines néanmoins le choix de la municipalité a été de voter le budget en décembre pour nous permettre d'avoir une visibilité sur nos investissements de l'année 2025 dès le 1^{er} janvier 2025 mais c'est compliqué.

Monsieur le Maire : Merci à vous Julien VEYER pour le travail accompli avec la Commission des finances et dans le cadre du groupe de travail dans lequel nous avons ensemble collaboré. Alors, j'ai bien sûr beaucoup de choses à vous dire, j'essayerai d'être synthétique. Tout d'abord sur la forme, je pense que ce ROB dans sa rédaction est vraiment un modèle. Je siège dans de nombreuses assemblées et je n'ai pas toujours le même niveau de détails dans les documents présentés donc je voulais vraiment saluer le travail, franchement tout y est c'est très didactique et je suis persuadé que vous aurez tous appris beaucoup de choses en le parcourant. Cela c'est pour la forme. Sur le fond, moi je me réjouis qu'un engagement que nous avions pris pour celles et ceux qui m'accompagnaient déjà en 2001, nous l'avons tenu 25 ans après, 25 ans après, nous n'avons pas augmenté le montant de la taxe foncière, c'est l'engagement que j'avais pris il y a 25 ans, un peu moins mais voilà... Nous avons tenu 28.56 % à l'époque c'était le taux communal, on a rajouté la part départementale mais la part communale est toujours restée la même donc cela c'est vraiment un élément dont nous pouvons être satisfaits. Ensuite la dette, Julien VEYER l'a dit 47 millions lorsque nous sommes arrivés, montant de la dette au 31/12/2000, on est à 18 millions 25 ans plus tard (-60%). Cela c'est pour le constat sur la longue période. L'actualité, vous la connaissez, bon cela change tous les jours... Donc entre ce qu'on a écrit et ce que j'ai entendu au Congrès des Maires en écoutant attentivement notre 1^{er} Ministre, cela a un peu évolué déjà... Donc quel sera l'atterrissement ?... Je ne suis pas dans la commission mixte qui réunit les Parlementaires du Sénat et de l'Assemblée Nationale mais peut-être que cela devrait encore évoluer... Alors j'ai compris et c'est ce qui a été dit et j'étais même surpris que vous savez, on va prendre 2 % aux 450 plus importantes collectivités de France dont nous faisons partie, c'est surprenant mais c'est comme cela vu l'industrie qu'il y a à Gravelines nous sommes dans les 450 plus grosses collectivités de France tout compris : intercommunalités, communes, Départements, Régions... 450 sur 36 000 communes mais même au-delà car si on met les intercommunalités cela fait un peu plus donc retenez cela... On nous prend 2 % cela fait 1,2 M€ alors moi j'avais compris, au départ on s'était mis cela en tête qu'on nous le prend, et puis c'est fini... Et bien non !... Après vous allez me dire, tout cela peut toujours changer mais après ce qui a été dit, encore une fois cela change souvent mais là, à aujourd'hui c'est un prélèvement mais qui nous serait rendu... Vous allez me dire quand ?... Là, je n'ai pas la réponse à cela... Alors, j'ai posé la question et j'ai essayé de comprendre c'est quoi ce mécanisme ?

En fait c'est pour rentrer dans les critères européens, les communes, l'AMF, les Maires de France ont refusé que cette somme serve de péréquation si vous voulez parce qu'il y a eu beaucoup de prélèvements dans le passé qui ont servi de péréquation c'est à dire qu'on prélevait à celles et ceux qui avaient de l'industrie grossio modo pour donner à celles et ceux qui n'avaient pas d'industrie. Et là il y a eu une action très forte des associations pas seulement des Maires mais des intercommunalités, parce que les intercommunalités sont concernées. La CUD a aussi un prélèvement très important. Et donc pour l'instant ce serait donc un prélèvement qui pourrait nous être retourné, encore une fois je n'ai pas la réponse sur quand cela nous sera retourné mais cela change un peu les choses quand même de savoir que tôt ou tard nous récupérerons ce fameux 1,2 M€. C'est pour rentrer dans les critères européens je vous le disais, de baisse de la dépense publique, c'est parce que l'Europe va regarder le budget de l'Etat et donc l'Etat doit baisser le montant de sa dépense publique et donc là il le baisse en nous empêchant si je puis dire de dépenser ce 1,2 M€, du moins de le dépenser en 2025... Voilà, c'est une forme de provision... C'est vrai que c'est un dossier surprenant. Autre concession, la cotisation de la Caisse de Retraite cela va être sur 4 ans, on devait augmenter les taux et finalement ils ont rajouté un an donc en fait l'effort va être moindre, amoindri, et sur le FCTVA c'est aussi un peu en discussion parce que sur le FCTVA il y avait diminution de 2 points de la valeur de remboursement. Vous savez que le FCTVA est remboursé, on achète en TTC et cela nous est remboursé 2 ans après la TVA pas tout à fait l'intégralité mais là ils allaient baisser cette partie et notamment il y avait des choses qui étaient enlevées des remboursements. Par exemple toutes les routes, tous les travaux sur les routes communales, hop, plus de FCTVA... C'est-à-dire que vous faisiez des travaux TTC et puis point final quoi... Donc forcément les communes rurales, il faut savoir que les routes en France 99 %, c'est les collectivités locales, Département et communes. Les routes qui appartiennent à l'Etat ce n'est que 1 %. Donc cela avait été carrément enlevé de la base du remboursement du FCTVA donc je pense que cela peut évoluer favorablement, on va suivre cela de près. Il faut savoir aussi que dans ce ROB 2025, c'est la 1^{ère} année, ce qui explique aussi en partie le fait qu'on arrive à avoir, disons-le, une bonne présentation et nous l'espérons un bon BP, c'est qu'il n'y a plus la participation au fonctionnement de Sportica. Elle existe en partie, on l'a provisionnée à hauteur de 300 000 €, je vais vous rappeler le montant qui figurait au montant du BP 2024 qui était de 4 500 000 € donc il faut quand même se mettre aussi dans la perspective où nous allons retrouver un équipement. On ne va pas en rester là, vous le savez. D'ailleurs à ce propos je voulais dire aussi que nous avons obtenu, je l'ai peut-être déjà dit à certains l'accord pour déconstruire Sportica. Nous allons pouvoir déconstruire Sportica. Nous espérons que les travaux vont démarrer en mars, il y en aura pour 9 mois et 4 millions d'euros de travaux de déconstruction. Bien évidemment nous déconstruisons pour reconstruire et donc nous allons mettre en œuvre l'opération que nous avions engagée avant l'incendie de Sportica c'est-à-dire la reconstruction d'un équipement grande qualité majeur avec l'architecte Jacques FERRIER qui a construit la salle d'Orléans et nous allons construire une salle polyvalente. Bien sûr pour y disputer les 15 matchs de basket, ce sont 15 matchs de Championnat, cela reste 15 matchs sur 365 jours mais nous allons aussi cultiver la polyvalence et donc nous allons faire une salle qui servira à faire en sorte que le Festival du Rire par exemple puisse s'y tenir, l'école de danse Josiane VARLET, de temps en temps un concert, des séminaires, des locations de salles et puis nous allons soutenir les commerçants aussi qui sont dans ce secteur-là et peut-être que nous allons aussi en rajouter. Nous allons donc attribuer une assistance à maîtrise d'ouvrage à une société qui va nous aider à déterminer comment on agence les choses. Après bien évidemment, il y a la question du complexe aquatique là il y a 2 options qui restent ouvertes, soit à proximité de la salle que nous allons construire, qui sera opérationnelle je l'espère en 2028 ou alors à l'échelle intercommunale je ne vous cache pas que cela est ma préférence, j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire car nous pourrions être plus ambitieux ensemble à hauteur de 50 000 habitants qu'à hauteur de 12 000 habitants...

Ce ne sont pas que des Gravelinois qui viennent dans la piscine de Sportica donc il y a le portage et puis il nous faut envisager l'avenir, comment faire face aussi ? Puisque même si nous allons imaginer une gestion de type Délégation de Service Public, que ce soit pour la salle d'ailleurs on va devoir travailler pour lui donner un nom à cette salle, et que ce soit pour l'équipement aquatique il nous faudra aussi envisager une gestion par DSP, donc de type privé, avec comment dire une participation encadrée, c'est l'objectif qui est devant nous. Mais vous le voyez tout cela va forcément générer à terme des dépenses nouvelles avec des recettes qui évoluent certes mais on est très prélevé donc à un moment donné il faudra aussi à partir du moment où on se réindustrialise, il faudra que nous puissions avoir la plénitude de notre taxe foncière je crois que ce sera la moindre des choses. On donne déjà toute la fiscalité économique donc il est normal que nous gardions au moins l'intégralité de la taxe foncière, je crois que cela sera facilement compris par tout un chacun. Vous donner une précision sur le CCAS, mon 1^{er} Adjoint en charge du CCAS m'a demandé de le dire et il a raison, le CCAS on baisse la subvention parce que nous cédonons le Béguinage, voilà nous n'avions pas vocation à rester propriétaire du Béguinage donc c'est la société VILOGIA qui va devenir propriétaire du Béguinage et forcément cela va nous générer une grosse recette d'investissement que nous allons ensuite utiliser pour du fonctionnement, ce qui nous permet aussi d'améliorer notre situation budgétaire et d'enlever 500 000 € au CCAS, ce n'est quand même pas rien 500 000 € au CCAS. Tout cela, donc les efforts qu'on fait en fonctionnement, ce qui s'est passé avec Sportica, ce qu'on fait avec le CCAS nous permet d'avoir une section d'investissement record, je n'ai pas en tête d'avoir eu une tel montant, rappelez-moi le montant, 13 millions d'euros d'investissement, c'est un beau chiffre cela. Après, ce n'est pas parce qu'on l'inscrit qu'on arrive à le faire donc il faut que derrière ça rame... Mais bon vous avez vu, ça va vite il va déjà y avoir 4 millions de démolition avec un seul fournisseur, un groupement parce que vous imaginez la somme que cela représente. Et puis bien évidemment après il y a la négociation avec les assurances qui est en cours avec les plus hautes autorités de l'Etat que nous allons encore faire intervenir car le dossier Sportica est un dossier national. Il faut quand même se mettre dans cette perspective-là. J'ai aussi un certain nombre de contacts avec EDF qui est sensibilisé à notre problème parce que Sportica ce n'est pas que l'affaire du conseil municipal de Gravelines, c'est l'affaire de beaucoup de monde, du moins c'est comme cela que je l'entends, j'espère que c'est partagé, n'est-ce pas mon cher Christian, en tout cas nous travaillons dans cet esprit. Voilà ce que je voulais vous dire.

Monsieur le Maire : Nous avons aussi une décision qu'il y a un Service Public de la Petite Enfance (SPPE) qui a été mis en place au niveau national donc forcément cela engendrera aussi des modifications dans les années à venir. Nous montons aussi en puissance sur la sécurité, je vais laisser le soin à Alain BOONEFAES de dire quelques mots car quand même on crée un Centre de Supervision Urbain (CSU), on va aussi être honnête on arrive à le créer parce que nous avons les financements de la Border Force, voilà... Vous avez vu les sommes qui ont été indiquées dans la décision modificative par Julien VEYER, elles sont quand même très importantes, cela se chiffre en centaines de milliers d'euros, allez-y Mr BOONEFAES...

Monsieur BOONEFAES : Merci Monsieur le Maire, effectivement chers collègues le CSU va bientôt rentrer en service, nous sommes actuellement en train de peaufiner les quelques réglages informatiques notamment sur le pavé relecture. Je tiens à saluer le travail important qui a été fait par la DSI, service informatique de la ville qui a été très compétent et qui a bien mené ce projet. Actuellement les personnels qui sont prévus pour l'exploitation de ces matériels sont en cours d'adaptation sur la façon d'exploiter ce CSU, l'entrée en service devrait probablement se faire dans la 1^{ère} quinzaine de décembre. L'organisation humaine est en cours d'affinage avec les RH, notamment avec les procédures de passage en CST, merci Monsieur le DGS...

Et donc il sera opérationnel pour la 1^{ère} quinzaine de décembre et on espère monter en puissance, l'objectif étant de l'équiper en H24, 7jours/7 mais cela se fera au fil du temps. Voilà Monsieur le Maire.

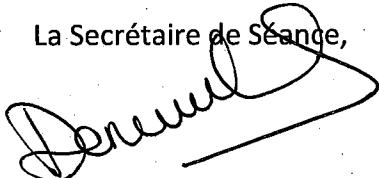
Monsieur le Maire : Merci Monsieur l'Adjoint à la Sécurité, vous rencontrerez par ailleurs vous m'en avez fait part ce midi le Ministre de l'Intérieur qui se déplace à notre demande sur le Littoral, qui sera présent ce vendredi de 12 h à 14 h donc nous aurons l'occasion de lui soumettre le sujet migratoire. Le Préfet m'a fait un courrier aussi suite à la mobilisation des plaisanciers par rapport au barrage, au projet de barrage. L'Etat est en réflexion, disons-le comme cela, le Préfet m'a proposé aussi de lui faire des suggestions donc écoutez voilà je suis d'une grande polyvalence... Donc je vais y travailler... Sur la manière d'essayer de traiter ce sujet qui tient à cœur à chacune et chacun d'entre vous dont notamment les pratiquants de la voile que ce soit la plaisance n'est-ce pas Jean-Pierre HERBEZ, que ce soit la voile légère Anabelle SALA... Il faut quand même que tout cela soit... Enfin il ne faut pas non plus engendrer des contraintes aux contraintes, c'est déjà suffisamment compliqué comme cela quand même. Je pense que je vous ai dit l'essentiel. En tout cas merci à nouveau pour le travail effectué sur l'ensemble de vos délégations et donc rendez-vous le 18 décembre pour voter le BP, à 17 h 00, oui je l'ai fait un peu plus tôt car vous l'aurez compris il y a beaucoup de festivités nocturnes... Ah bon, c'est à 17 h 00 aussi cela.... Bon, je pense qu'il va falloir à nouveau ajuster l'horaire... On va regarder cela, je ne peux pas non plus faire cela à 15 h 00, car il y en a qui... A 16 h 00... Bon on va l'avancer oui... Parce que Frédéric FRANCOIS, non pas que ce ne soit pas agréable de délibérer avec Frédéric FRANCOIS en arrière-plan Monsieur le Directeur de l'Attractivité, c'est vous qui avez fixé l'horaire en même temps que le conseil municipal ? Bien allez, bonne soirée je lève la séance.

La séance est levée à 20 h 30

Présenté lors de la séance du Conseil Municipal du

02 AVR 2025

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Mis en ligne sur le site de la Ville le 07 AVR 2025

➤ Présentation de la 30^{ème} édition du Marché de Noël

Monsieur le Maire : J'ai souhaité que nous puissions avoir une vue d'ensemble et détaillée de notre 30^{ème} édition du marché de Noël de Gravelines, le temps passe vite. Nous voilà déjà bientôt à Noël donc nous sommes dans la dernière ligne droite. C'est un travail assidu important, je voudrais saluer toutes celles et ceux qui se sont adonnés à cette préparation de ce marché de Noël. Je salue bien sûr Laurie VERSTRAET qui va nous présenter un peu le travail accompli, je voudrais saluer bien sûr l'Adjoint aux Fêtes Alain BOONEFAES, les équipes de la Direction de l'Attractivité, de la Culture puisque notre musée est associé également ainsi que notre médiathèque et notre école de musique. Bref vous l'aurez compris, c'est un événement qui associe le plus largement possible les services, mais plus large que cela les commerçants, les associations car un certain nombre participent et je voudrais les en remercier et bien évidemment la population. Je vous rappelle que nous avons déjà battu un record l'an passé, un peu plus de 220 000 visiteurs, si ma mémoire est bonne et donc moi j'aime bien comme vous tous les chiffres ronds donc je crois qu'il faut se donner comme objectif pour ces 30 ans d'arriver aux 250 000 visiteurs. Donc c'est vrai que ce marché de Noël est devenu au fil du temps la plus importante manifestation de notre ville de Gravelines. Je salue bien sûr celles et ceux qui s'en sont occupés pendant un certain temps, je pense à Daniel WILMOT et à Claudine BARBIER, on essaye de faire en sorte que les choses continuent d'évoluer alors c'est vrai que notre objectif c'est que chacun s'approprie cet événement, je pense à Jean-Pierre HERBEZ que j'associe également... Il y a du monde qui vient, l'idée est de faire en sorte que chacun contribue à sa manière à utiliser si je puis dire tout ce flot de visiteurs qui vient sur notre ville de Gravelines par le biais d'actions qu'il faut mener donc les commerçants mais aussi toutes celles et ceux qui veulent profiter de ce flux et ils sont nombreux vous allez le voir. Sans plus tarder je vais laisser la parole à Laurie VERSTRAET. Je voudrais remercier aussi la Direction de l'Attractivité, l'ensemble des Services Techniques bien évidemment, tout le monde est mobilisé, le Service Commerces, je ne vais pas citer tous les effectifs, les Espaces Verts. On a aussi fait des efforts sur l'illumination, vous le verrez parce que c'est un tout, les illuminations dans la ville donc de faire en sorte finalement que Gravelines, ce soit une invitation au voyage, je crois que cette phrase résume bien l'objectif qui est le nôtre. Je vous laisse Mme VERSTRAET le soin de présenter cette 30^{ème} édition.

Madame VERSTRAET : Donc voilà le titre « Une invitation au voyage ». On est parti de cette grande idée pour développer et créer le 30^{ème} marché de Noël de Gravelines, donc les dates du 7 au 29 décembre 2024. Alors je voulais vraiment en introduction féliciter l'ensemble des services de la ville parce que ce marché de Noël ce n'est pas un service, ce n'est pas 2 services, ce sont vraiment tous les services de la ville qui contribuent à ce que ce soit une édition exceptionnelle et c'est vrai que je peux au travers de cette image déjà saluer la Communication qui a fait un travail remarquable sur l'affiche. On a réussi à trouver cette identité, alors le code couleur bleu blanc or qui est aussi sur l'affiche et l'invitation au voyage, effectivement cette montgolfière et on retrouve les 30 ans du marché donc chaque année la particularité qui a fait la réussite du marché et sa notoriété surtout d'aujourd'hui au fil des années. On a souhaité accentuer le marché sur la mise en lumière également donc vous pourrez voir les structures qui ont été cette année fabriquées pour ce 30^{ème} anniversaire. Vous allez retrouver le tunnel, alors la photo n'est pas forcément la bonne, mais on va vous laisser quand même quelques surprises.

On va vous laisser découvrir les nouveautés donc c'est un tunnel lumineux interactif qui sera au centre du marché, qui fait 30 mètres de long, et donc il y a des messages qui pourront passer donc Monsieur le Maire s'est déjà collé à ce travail de saluer nos visiteurs et de leur souhaiter la bienvenue sur le marché. Tout en restant sur le voyage, donc le tunnel va permettre de passer d'un univers à l'autre de la Place, l'Allée des Marronniers, l'Allée Demarle Fetel, le site de l'Arsenal qu'on appellera « La Féerie de Vauban » et le parking de l'Arsenal avec la Tour de l'Avent, la montgolfière que vous retrouvez sur l'affiche. Donc là, on a le reste des structures, une étoile qui sera très imposante à l'entrée du marché, la Grande Roue. Je tiens également à remercier Monsieur le Président de l'association AGIR qui a été faire une petite photo ce matin, Monsieur le Maire, pour vous présenter la boule qu'AGIR a fabriqué, c'était vraiment une commande très spécifique. Il y aura bien évidemment le petit chapeau mais l'idée c'est que les gens puissent se prendre en photo dans cette structure qui est assez volumineuse et je félicite vraiment les équipes pour cette belle fabrication. Dans la décoration tout a été vu. La réussite et la notoriété du marché c'est surtout et avant tout les exposants, on a cette renommée parce qu'au fil des années, on a su fidéliser nos exposants, on a su garder vraiment cette traduction et cette âme sur le marché et donc on a quasiment 75 % des commerçants qui reviennent chaque année dont certains qui sont là depuis plus de 25 ans donc cela c'est vraiment notre fierté, notre réussite. On axe également les candidatures sur des produits de qualité, l'artisanat, les producteurs, les créateurs donc vraiment c'est quelque chose de très important pour que les gens puissent trouver des produits de qualité sur le marché de Noël donc gastronomie, terroir, cadeaux, décos, il y a quelques nouveautés cette année, on a 25 % de renouvellement avec des petites choses nouvelles qu'on ne trouvait pas sur les autres éditions. Des animations bien évidemment pour toute la famille, alors cette année, l'inauguration n'aura pas de vedette comme on le fait chaque année, parce que la vedette, ce sera vraiment notre patrimoine qui sera mis en lumière. Cela va commencer par le Beffroi et puis après on illuminera au fur et à mesure le marché mais on voulait vraiment axer cette symbolique sur l'authenticité et la tradition, sans vraiment de folklore autour de cette inauguration. On aura le dimanche la présence de Jérôme ANTHONY, comme vous avez su, on avait candidaté pour l'émission « tous en cuisine » on a été retenu et la 1^{ère} émission sera diffusée le 5 décembre, je pense que Marine nous fera le retour sur l'heure exacte pour qu'on puisse voir en direct donc cela va annoncer déjà les 3 semaines de féérie du marché de Noël. Après vous retrouvez « la soirée tartiflette » avec une petite nouveauté, ce sera les bronzés font du ski, des parades, la descente du Père Noël toujours très attendue et un feu d'artifice pour clôturer le marché. Donc comme le disait Monsieur le Maire, et je remercie aussi Michèle d'impulser tout ce volet culturel au cœur de l'évènement avec le Musée qui propose des expositions, la médiathèque avec ses ateliers de lecture, l'exposition à la Citerne, les balades aux Flambeaux, les Concerts de Noël, le petit chocolat de Marie-Antoinette qu'on a eu l'occasion de déguster lors de la conférence de presse. Donc voilà, la culture est au cœur de l'évènement et on a souhaité également tout en lumière mettre en avant le patrimoine culturel, sur le site de l'Arsenal le site est également ouvert à la vue du Musée, c'était très important de garder tout ce volet culturel. Alors là c'est une avant-première on voulait quand même l'annoncer, je sais que certains voulaient le garder secret, mais j'ai profité du Conseil pour dévoiler ce secret donc en fait la Direction de l'Attractivité et l'Office du Commerce ont un peu boosté les commerçants, notamment patissiers et boulanger, on leur a demandé de nous fabriquer une confiserie, un biscuit qui serait vraiment l'identité de Gravelines donc à l'occasion bien évidemment des 30 ans, on voulait que ce soit les produits locaux qui soient utilisés notamment la chicorée, après les autres ingrédients cela reste secret et donc je vous présente officiellement « le Bastion ».

Alors on a travaillé aussi la forme, à la base c'était un petit palet et puis à force de discussions, on a trouvé que le pavé était plus caractéristique de Vauban et bien évidemment le logo qui sera apposé sur chaque petit biscuit donc il sera commercialisé dans toutes les boulangeries de Gravelines et donc vendu pour la 1^{ère} fois dans le chalet des Vitrines de Gravelines qui sera mis à disposition des commerçants pour vendre le Bastion. Voilà donc on pourra le déguster le jour de l'inauguration. Cette invitation au voyage, ce n'est pas anodin, je remercie en premier bien évidemment notre parrain le BTP CFA sans qui cette partie de l'organisation du marché de Noël n'aurait pas été possible. Monsieur PARRA, le Directeur Général nous a proposé l'an dernier, c'était sa proposition d'offrir aux visiteurs du marché de Noël la possibilité de gagner un voyage en Laponie et donc avec la participation de notre association de commerçants « Les Vitrines de Gravelines » les visiteurs pourront participer à ce tirage au sort qui aura lieu le 28 décembre juste avant le feu d'artifice. Alors pourquoi l'association « Les Vitrines de Gravelines » parce que comme l'a dit Monsieur le Maire, chaque action est réfléchie pour qu'on ait des retombées économiques sur le commerce local. C'est vraiment pour nous une priorité comme on dit, le marché de Noël c'est un évènement, mais c'est un évènement commercial économique et donc c'est vraiment très important d'avoir ces retombées. Du 7 au 28 décembre vous pourrez aller chez les commerçants participants adhérents aux « Vitrines de Gravelines », avoir un jeton, vous aurez une borne car on a quand même un « Marché 2.0 » cette année, on aura une borne numérique sur le marché qui vous donnera la possibilité ou non de participer au Voyage et il y a 3 000 € de cadeaux qui seront également offerts par les commerçants des « Vitrines de Gravelines ». En avant pour le marché, donc quand je vous disais que tout le monde participe à l'élaboration de cette édition, on a travaillé aussi avec Louise et le service de Josée sur l'accessibilité parce que c'était important aussi d'avoir cet élément et donc on a décidé à proximité de dédier 42 places PMR dont 10 au Parking des Islandais et de privilégier le stationnement périphérique. Le marché doit être accessible à tous c'est vraiment très important. Dans les chiffres, 103 chalets, 21 jours de festivité, 30 ans de féerie, 220 000 visiteurs en 2023, objectif 250 000 visiteurs pour cette année. Je voulais profiter également de cette présentation pour vous dire que ce matin on était en Sous-Préfecture et que nous avons eu un avis favorable pour la présentation donc nos visiteurs seront en plus en sécurité sur le marché de Noël. Voilà, donc je vous invite le 7 décembre à 17 h 30 pour l'inauguration du plus beau marché de Noël de la Côte d'Opale, forcément sans être chauvin, l'émission de « Tous en cuisine », et dans mon oreille on me dit que le 18 décembre nous aurons un petit concert qui est gratuit, offert par notre radio partenaire, Frédéric FRANCOIS sera sur la Place de Gravelines à 17 h 00 pour un concert gratuit. Voilà Monsieur le Maire, j'espère ne rien avoir oublié.

Monsieur le Maire : Merci Mme VERTSRAET cela me semblait important qu'à la fois chacun d'entre nous mais aussi celles et ceux qui nous écoutent et qui vont nous écouter dans les prochains jours sur les réseaux sociaux mais également la presse ici présente puissent avoir connaissance du détail de cet évènement. À l'inauguration, cela a été précisé nous aurons un concert gospel de grande qualité, on n'a pas toujours eu l'occasion les autres années de pouvoir le voir car on est en train de faire le tour des exposants, cette année on aura le privilège de pouvoir les écouter et les entendre et on me dit que c'est toujours un moment très apprécié. Alors bien sûr une manifestation de cette ampleur cela a forcément toujours quelques petits inconvénients, il faut qu'on se le dise en toute franchise car forcément il faut bouger un peu le marché donc nous avons eu quelques débats là-dessus et finalement on s'est dit que nous allions laisser le marché sur la Place Albert Denvers car sinon nous aurions mobilisé la Place de l'Esplanade donc nous aurions pu aussi déranger, si je puis dire, celles et ceux qui habitent cette Place de l'Esplanade, il y en a certains dans cette salle, donc nous sommes revenus à ce scénario de mettre ce marché le vendredi sur la Place, je crois que cela s'est bien passé le 1^{er} vendredi.

On avait hésité, soit sur la Place, soit le Port, après on excentre un peu, le marché c'est toujours un flux de visiteurs donc qui dit flux de visiteurs dit consommation chez nos amis les cafetiers de la Place pour qui j'ai toujours une pensée particulière, de faire en sorte que leur activité soit la plus soutenue possible. Vous l'avez vu aussi la gastronomie c'est « le Bastion » j'ai envie de dire « Le Bastion Gravelinois » c'est d'ailleurs une expression qui peut s'appliquer dans de nombreux domaines pas seulement gustatifs mais vous l'aurez imaginé, le Bastion cela correspond je crois à l'identité qu'est notre ville, une Citadelle telle que l'avait voulu Vauban finalement, une Citadelle imprenable. Vauban Gouverneur de Gravelines en 1706, je le dis ici régulièrement, ce n'est pas si loin que cela qu'il a eu cette ingéniosité de rajouter à la fortification Mme KERCKHOF ce château de l'Arsenal dans lequel nous aurons le Musée du Dessin et de l'Estampe qui va développer ses collections. Et également j'incite toujours à visiter le Plan Relief de Gravelines qui est quand même une merveille que nous avons aussi la chance d'avoir au sein de ce Musée avec toutes ces animations du patrimoine, les Retraites aux Flambeaux, le Beffroi va être illuminé. J'interrogeais notre Directrice Générale Adjointe, Maud BIGNARD qui me confirmait que vendredi nous procèderons aux illuminations, vendredi soir / samedi, c'est ce qui m'a été précisé à l'instant et donc vous verrez, vous découvrirez notre ville avec ses nouvelles illuminations, je crois qu'il faut s'en réjouir. Je crois que la question qu'on doit aussi se poser c'est qu'est-ce qui se passerait en décembre s'il n'y avait pas cet évènement ici à Gravelines ? Comme dirait l'autre, je crois que ce serait un petit peu Waterloo morne plaine... Ce n'est pas le cas car j'étais heureux de constater encore aujourd'hui, on m'a fait parvenir que nous avions été référencés parmi les plus beaux marchés de Noël, mais sur un échelon même au-delà de la Région puisqu'on constatait aussi des évènements qui se déroulent aussi en Flandre, en Flandre Belge et même au-delà. Donc on est répertorié avec Arras, avec Amiens, on est avec d'autres villes flamandes, je vois Bruges, je vois Bruxelles, Anvers... Je vois Gravelines je vous le disais... Lille... Arras étant un peu c'est vrai dans la Région la référence... Gand, ainsi que Mons... Un excellent document qui nous permet aussi de faire la promotion parce que petit à petit nous avons aussi celles et ceux qu'on qualifie d'influenceurs qui s'approprient ce marché de Noël et font quelque part la publicité sur les réseaux. Bien sûr, tout cela c'est un budget. On a, disons-le, cassé un peu notre tirelire cette année, n'est-ce pas cher Julien VEYER pour faire en sorte que nous ayons cette grande roue. Cette grande roue qui devait initialement, disons-le, aller à Dieppe, me dit-on. En son temps, j'ai connu un collègue, un ami Michel AGODI qui était Directeur de l'Office de Tourisme de Dieppe, il n'est plus en poste sinon il m'aurait appelé pour me dire : « tu as pris notre grande roue » ... Mais voilà, la grande roue est là, à Gravelines, nous pensons quand même que c'est un élément supplémentaire d'attractivité, je ne saurais vous conseiller d'aller y faire quelques tours en famille, vous avez une vue magnifique des fortifications parce que l'objectif c'est de faire découvrir aussi le patrimoine. J'insiste beaucoup là-dessus, ce n'est pas que commerçant, c'est aussi patrimonial, culturel, artistique. Et puis bien évidemment, il y a tout ce qui se passe à l'Arsenal pendant ce temps-là, donc mon Adjointe à la Culture me glissait à l'oreille qu'il fallait rajouter 2 petits évènements, vous pouvez préciser Mme KERCKHOF.

Madame KERCKHOF : Oui Monsieur le Maire, j'ai vu dans le livret à 15 h 00 le samedi la classe de violon de l'école municipale de musique n'est pas mentionnée, donc ils font un concert à 15 h 00 ici-même dans le salon d'honneur le samedi et puis le dimanche après-midi la chorale des enfants des écoles, alors là je vais dire 16 h 00, il me semble que c'est 16 h 00 voilà.

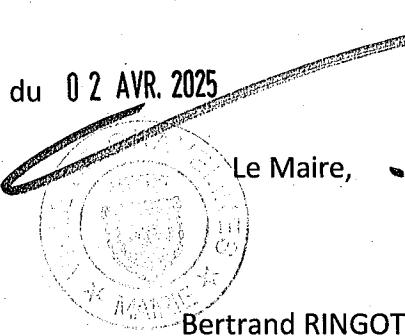
Monsieur le Maire : Voilà pour ces petites précisions, il y en aura d'autres, il y a d'autres choses qui vont se rajouter... Nous avons accueilli l'émission de M6 « Tous en cuisine » que je suis persuadé certains d'entre vous regardent avec passion et intérêt et donc je crois que ce sera le 5 décembre, nous aurons une émission « Tous en cuisine », l'émission annoncera le marché de Noël de Gravelines à une heure de grande écoute. Nul doute que cela devrait contribuer largement à avoir une communication supplémentaire. Voilà à moins qu'il y ait des questions mais je pense que tout est réuni pour que cela se passe bien. Alors, un évènement de ce type c'est toujours des tas de choses à gérer tout le temps donc il faut être à l'affût, concentré : « Ah tiens il y a une lumière qui ne marche plus »... « Tiens, il y a telle rue qui ne va pas »... « Tiens, tiens, tiens, tiens, tiens »... Donc il faut tout vérifier, je regarde l'Adjoint à la Sécurité, à la Tranquillité qui aura un rôle tout à fait précis durant cette période de faire en sorte d'avoir un équilibre sur le stationnement et la gestion des stationnements, de faire en sorte que cela se passe pour le mieux ... Et le Père Noël va donc descendre du Père Noël... Du Beffroi... C'était pour voir si vous suiviez !... C'était pour voir si vous suiviez... Non pas encore, mon cher Jean-Pierre, cela finira par arriver, enfin il faut que je me fortifie encore... Bien allez, plus sérieusement nous enchaînons avec notre ordre du jour. Merci encore Mme VERSTRAET et aux équipes d'avoir préparé tout cela et on va faire en sorte que ça se passe au mieux la météo va bien sûr jouer son rôle comme chaque année, j'espère qu'il ne pleuvra pas trop pour notre marché de Noël mais aussi pour notre institution des Wateringues qui est quand même un souci toujours permanent.

Présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 02 AVR. 2025

La Secrétaire de Séance,

Deneuville
Christelle DENEUVILLE

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Mis en ligne sur le site de la Ville le 07 AVR. 2025

850

Journal of Health Politics, Policy and Law